



Bulletin Officiel

N°6805 Mardi 21 février 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON -SOTIPAPIER- 3

AVIS DES SOCIETES

AVIS AUX CLIENTS DE LA COMPAGNIE GESTION ET FINANCE - CGF- INTERMEDIAIRE EN BOURSE 8

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV CROISSANCE 9

SICAV RENDEMENT 10

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE MARJA 11

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

UIB FINANCE 14

COMMUNIQUES DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE : APPEL A CANDIDATURE 15

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE 20

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE -S.P.D.I.T. – SICAF- 21

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

CFE TUNISIE 2023-1 22

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE -ATL 2023-1- 26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 32

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

ANNEXE II

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DÉCEMBRE 2022

- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- SICAV CROISSANCE
- SICAV RENDEMENT
- FCP BH CEA

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire sur les actions de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER- initiée par les sociétés agissant de concert « SANGO ELLIS S.A » et « S&S ELLIS HOLDING »

Par décision n° 14 du 10 février 2023, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise les sociétés agissant de concert «Sango Ellis S.A» et «S&S Ellis Holding», visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des sociétés initiatrices de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité des initiatrices :

La société «SANGO ELLIS S.A»1-, société anonyme de droit tunisien, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1803396J, et dont le capital de 1 000 000 dinars est détenu directement à raison de 99,94% par la société «S&S ELLIS HOLDING», agissant de concert avec : la société «S&S ELLIS HOLDING», société de droit mauricien immatriculée au registre des sociétés mauricien sous le numéro 182322, sont les initiatrices de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

MAC SA en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage Rue de Lac Constance -1053- Les Berges du Lac, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par les initiatrices de l'offre :

-La société « SANGO ELLIS S.A » détient 9 532 156 actions représentant 33,82% du capital de la société SOTIPAPIER.

-La société «S&S ELLIS HOLDING» détient 4 995 237 actions représentant 17,72% du capital de la société SOTIPAPIER.

Soit, au total 14 527 393 actions représentant de concert 51,54% du capital de la société SOTIPAPIER.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» visent l'acquisition, par la société «SANGO ELLIS S.A» du reste des actions composant le capital de la société SOTIPAPIER qu'elles ne détiennent pas, soit **6 896 251** actions représentant **24,47%** du capital de la société. La société «SANGO ELLIS S.A» s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

Il convient de noter que les actionnaires «Value Consulting» et «Swicorp Conseil et Investissement» détenant respectivement 5 433 546 actions (soit 19,28% des droits de vote de la société) et 1 326 901 actions (soit 4,71% des droits de vote de la société), ont manifesté, individuellement, par écrit, leurs décisions de ne pas céder leurs actions dans le cadre de l'offre en question.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **6,340 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre:

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par les sociétés agissant de concert « SANGO ELLIS S.A » et « S&S ELLIS HOLDING » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°01 du 19/01/2023 :

-autorisant les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» à acquérir un bloc de titres leur conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société SOTIPAPIER.

L'opération en question a été réalisée en date du 20/01/2023 et a porté sur l'acquisition par la société «SANGO ELLIS S.A» de 9 532 156 actions SOTIPAPIER et par la société «S&S ELLIS HOLDING» de 4 995 237 actions SOTIPAPIER, soit un total de **14 527 393** actions SOTIPAPIER représentant de concert **51,54%** du capital de ladite société,

-soumettant les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER- qu'elles ne détiennent pas.

VII- Intentions des initiatrices pour les douze mois à venir :

Maintien et développement de l'activité de la société et de la main d'œuvre.

1- Politique commerciale :

Les initiatrices projettent de renforcer la création de valeur au sein de la société SOTIPAPIER et de consolider son positionnement en tant que leader du secteur du papier et du carton d'emballage.

2- Politique industrielle :

Les initiatrices envisagent de faire de la société SOTIPAPIER un projet phare et le pivot d'une plateforme panafricaine de l'industrie du papier et carton d'emballage, fondée sur les partenariats stratégiques à mettre en place et sur les synergies à développer à l'échelle africaine, y compris à travers des intégrations dans les chaînes de valeurs du secteur entre opérateurs africains.

3- Politique organisationnelle et gestion des ressources humaines :

L'intention des initiatrices est de maintenir les structures organisationnelles et opérationnelles de la société SOTIPAPIER telles qu'elles se présentent actuellement, y compris l'équipe de direction qui sera maintenue dans ses fonctions. Outre les administrateurs cooptés lors du conseil d'administration du 18/01/2023 (Mrs Charles Joseph MWEBEIIHA et Jonathan Mpanga SENGENDO) en remplacement des administrateurs démissionnaires (Mr Edouard PONTET, les sociétés HAN TN, VALUE CONSULTING et BIAT Capital Risque), les sociétés **SANGO ELLIS** et **S&S ELLIS HOLDING** prévoient la nomination d'autres administrateurs dès l'achèvement du processus de l'OPA.

4- Cotation en Bourse :

L'Offre Publique d'Achat Obligatoire, initiée par la société « SANGO ELLIS » agissant de concert avec la société « S&S ELLIS HOLDING » ne pourrait en aucun cas leur permettre d'atteindre une proportion de 95% ou plus du capital et des droits de vote de la société SOTIPAPIER, et ce, suite aux engagements pris par les deux actionnaires «VALUE CONSULTING» et «SWICORP CONSEIL ET INVESTISSEMENT» détenant respectivement une part de 19,28% et 4,71%, de ne pas vendre leurs actions dans le cadre de cette opération.

Ainsi, la société « SOTIPAPIER » demeurera cotée sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis et son retrait n'est pas envisageable suite à cette opération.

VIII- Accords entre les initiatrices de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre les initiatrices de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **15 février 2023 au 07 mars 2023 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **07 mars 2023**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions SOTIPAPIER sera suspendue durant les séances de bourse du **13 février 2023 et du 14 février 2023**, et reprendra à partir du **15 février 2023**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :**1- Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER-

-**Siège social :** 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint-Gobain –2014– Mégrine Riadh, Ben Arous, Tunisie

- **Téléphone :** 71 434 957 **Fax :** 71 429 256

-**Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Date de constitution :** 1981

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- Objet social (article 2 des statuts) :

La société a pour objet: La création, l'exploitation et la gestion d'une unité de fabrication de papier et de papier cartonné pour l'emballage ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social susceptible à son développement.

- **Identifiant unique :** 0013751D

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle:**Conseil d'Administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Mohamed BEN RHOUMA	Président	Lui-même	2020-2022
M. Charles Joseph MWEBEIIHA*	Membre	Lui-même	Reliquat 2020-2022
M. Jonathan Mpanga SENGENDO*	Membre	Lui-même	Reliquat 2020-2022
M. Nabil TRIKI	Membre	Lui-même	2020-2022
M. Yann BLANC	Membre	Lui-même	2020-2022
Public	Membre	M. Mohamed Karim SIALA	2020-2022

*Nommés par cooptation par décision du conseil d'administration du 18/01/23, pour la durée restant à courir du mandat des administrateurs démissionnaires : Mr Edouard Pontet, la société HAN TN, la société Value Consulting et la société BIAT Capital Risque et ce, jusqu'à la ratification par la prochaine assemblée ordinaire.

Direction :

M. Philippe LACOSTE : Directeur Général de la société SOTIPAPIER (Conseil d'Administration du 30/05/2014).

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Tunis Audit & Conseil représenté par Monsieur Wassim CAKROUN, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Immeuble Promed Building 5 ^{ème} étage. Centre Urbain Nord –1082–	2022-2024
Société MTBF représentée par Monsieur Mohamed Lasaad BORJI, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Passage du Lac Van. Les Berges du Lac –1053–	2021-2023

3- Renseignements concernant le capital :

- Capital social : 30 720 659,190 dinars
- Valeur Nominale : 1,090 dinars
- Nombre total des droits de vote : 28 184 091 droits de vote
- Nombre total des titres : 28 184 091 actions
- Structure du capital de la société SOTIPAPIER après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 20/01/2023 par la société « SANGO ELLIS S.A » agissant, de concert, avec la société « S&S ELLIS HOLDING » :

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
SANGO ELLIS S.A	9 532 156	10 390 050,040	33,82%	9 532 156	33,82%
S&S ELLIS HOLDING	4 995 237	5 444 808,330	17,72%	4 995 237	17,72%
Autres actionnaires	13 656 698	14 885 800,820	48,46%	13 656 698	48,46%
Total	28 184 091	30 720 659,190	100%	28 184 091	100,00%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2021 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6605 du lundi 16/05/2022.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6605 du lundi 16/05/2022.

4-3 Etats financiers intermédiaires de la société SOTIPAPIER arrêtés au 30 juin 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6684 du lundi 05/09/2022.

4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société SOTIPAPIER arrêtés au 31/12/2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6785 du mardi 24/01/2023.

AVIS DES SOCIETES

**Avis aux Clients
de la Compagnie Gestion et Finance - CGF-
Intermédiaire en bourse**

La Société Compagnie Gestion et Finance, intermédiaire en bourse, demande à ses clients de prendre attache, **au plus tard le 22 mars 2023**, avec ses services sis au 19 bis, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis, et ce, afin de donner leurs instructions concernant le sort de leurs comptes (espèces et titres) ouverts sur ses livres.

Passé ce délai, les portefeuilles-titres des clients seront transférés d'office, auprès de la société BH INVEST- intermédiaire en bourse, sise à la Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed- Immeuble BH Assurance 3^{ème} étage - Centre Urbain Nord -1003 Tunis, et les disponibilités seront consignées auprès du Trésor Public.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV CROISSANCE
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
AGREMENT DU MINISTRE DES FINANCES DU 29 SEPTEMBRE 1994
Siège Social : 2, rue de Turquie – 1001 Tunis**

Les actionnaires de **SICAV CROISSANCE** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mardi 14 mars 2023 à 9 heures**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022,
- Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des opérations y mentionnées,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2022 et affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.

2023 – AS – 0130

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV RENDEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV RENDEMENT** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mardi 14 mars 2023 à 10 heures**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022,
- Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des opérations mentionnées,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2022 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur.

2023 – AS – 0131

بلاغ الشركات

مشروع لوائح الجلسة العامة الخارقة للعادة

شركة المرجى لتربية الماشية وتنمية الزراعة

: المرجى (1) بوسالم مقرها الاجتماعي

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 23 فيفري 2023.

اللائحة الأولى:

تصادق الجمعية العامة الخارقة للعادة على النقاط المدرجة بجدول الأعمال والمقترحة من طرف مجلس الإدارة. وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الثانية:

حيث تبين وجود خطأ في احتساب حصة " المتعاضدين السابقين " خلال عمليتي التخفيض في رأس مال الشركة بتاريخ 2004/09/09 و 2009/08/10 ، واستنادا الى التقرير الخاص لمراقب حسابات الشركة " مكتب امجد علولو" لاصلاح هذا الخطأ ،

تقرر الجمعية العامة الخارقة للعادة اصلاح الخطأ كما يلي :

النسبة	الحصة في رأس المال بالدينار - بعد اصلاح الخطأ	اصلاح الخطأ الوارد بمحضر الجمعية العامة الخارقة للعادة بتاريخ 2009/08/10	اصلاح الخطأ الوارد بمحضر الجمعية العامة الخارقة للعادة بتاريخ 2004/09/09	الحصة في رأس المال بالدينار	المساهمون
63,33%	6 627 230			6 627 230	الهيئة العربية للاستثمار و الائتماء الزراعي
20,34%	2 128 240			2 128 240	البنك التونسي- السعودي
9,66%	1 011 010			1 011 010	التونسية السعودية للمساهمات و الاستثمار
3,78%	395 300			395 300	ب ت ك للمالية
1,66%	173 770			173 770	لينو
0,70%	72 990			72 990	ديوان الأراضي الدولية
0,50%	52 130			52 130	البنك التونسي الكويتي
0,03%	3 360	140	- 260	3 480	المتعاضدون السابقون
100%	10 464 030	140	- 260	10 464 150	

وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الثالثة:

بعد إطلاعها على اقتراح مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 2022/12/05 المتعلق بالترفيغ في رأس مال الشركة بتحويل ما قيمته (10 464 030) دينار من النتائج المؤجلة المتراكمة الى غاية 2022/08/31 الى مساهمات في رأس المال الاجتماعي بواسطة إحداث (1 046 403) سهم جديد بقيمة إسمية تقدر بـ (10) دنانير للسهم الواحد.

تقرر الجمعية العامة الخارقة للعادة الترفيغ في رأس مال الشركة من (10 464 030) دينار إلى (20 928 060) دينار وذلك بتحويل ما قيمته (10 464 030) دينار من النتائج المؤجلة المتراكمة الى غاية 2022/08/31 الى مساهمات في رأس المال الاجتماعي بواسطة إحداث (1 046 403) سهم جديد بقيمة إسمية تقدر بـ (10) دنانير للسهم الواحد وذلك باسناد (01) سهم جديد عند كل (01) سهم قديم .

وبذلك تصبح تركيبة رأس مال الشركة كالآتي:

(الوحدة : الدينار)

المساهمون	الحصة في رأس المال قبل الترفيغ	% النسبة	الترفيغ	الحصة في رأس المال بعد الترفيغ	% النسبة
الهيئة العربية للاستثمار والإنماء الزراعي	6 627 230	63.33	6 627 230	13 254 460	63.33
البنك التونسي السعودي	2 128 240	20.34	2 128 240	4 256 480	20.34
التونسية السعودية للاستثمار	1 011 010	9.66	1 011 010	2 022 020	9.66
ب ت ك للمالية	395 300	3.78	395 300	790 600	3.78
البنك التونسي الكويتي	52 130	0.50	52 130	104 260	0.50
(CLN SA) مركزية الحليب بالشمال	173 770	1.66	173 770	347 540	1.66
ديوان الأراضي الدولية	72 990	0.70	72 990	145 980	0.70
المتقاعدون السابقون (عدد 208 شخص طبيعي)	3 360	0.03	3 360	6 720	0.03
(80) شخص الاوائل حسب القائمة المعتمدة في تأسيس الشركة : كل شخص له 02 سهم (بعد عملية الترفيغ الحالية)					
(128) شخص الذين يليهم حسب القائمة المعتدة في تأسيس الشركة : كل شخص له 04 سهم (بعد عملية الترفيغ الحالية)					
مجموع رأس المال					
	10 464 030	100,00	10 464 030	20 928 060	100,00

وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الرابعة:

تتمتع الأسهم الجديدة المصدرة بحق الانتفاع انطلاقاً من تاريخ

وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الخامسة:

وفقا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية والقانون الأساسي للشركة تقرر الجمعية العامة الخارقة للعادة تنقيح الفصل السادس من القانون الأساسي ليصبح على النحو التالي:

الفصل السادس:

يبلغ رأس مال الشركة (20 928 060) دينار تونسي مقسما إلى (2 092 806) سهم محررة بالكامل قيمة السهم الواحد (10) دنانير تونسية.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة السادسة:

تفوض الجمعية العامة الخارقة للعادة كل النفوذ والصلاحيات للمدير العام أو من ينوبه للقيام بجميع الإجراءات العملية والقانونية المتعلقة بالترفيح في رأس المال والتأكد من إتمام عملية الترفيع وتنقيح القانون الأساسي على أساس ذلك.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة السابعة:

تفوض الجمعية العامة الخارقة للعادة كل النفوذ والصلاحيات للمدير العام أو من ينوبه للقيام بجميع الإجراءات القانونية المتعلقة بالتسجيل والإيداع والنشر.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

UIB FINANCE

Intermédiaire en bourse- Agrément n° 37/96 du 14 novembre 1995

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0539074H

Siège social : Immeuble Les reflets du Lac - Rue du Lac Turkana- Les Berges du Lac

La société UIB FINANCE-intermédiaire en bourse porte à la connaissance du public qu'aux termes du procès-verbal enregistré à la Recette des Finances Le Lac - Tunis, le 20 juillet 2022, Quittance n°M081954, Enregistrement n°22705737 et dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 15 décembre 2022 réceptionné n° 2022165583, son conseil d'administration, réuni le 1er juin 2022, a décidé de transférer toute l'activité de la société au nouveau siège social sis à la rue du Lac Toba 1053 Les Berges du Lac 1 - Tunis.

2023 – AS – 0133

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UNE ADMINISTRATRICE
OU D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA S.F.B.T.**

Objet

La S.F.B.T. lance un appel à candidature pour la désignation d'une Administratrice ou d'un Administrateur indépendant devant siéger à son Conseil d'Administration.

Critères d'éligibilité :

Le(la) candidat(e) éligible à ce poste doit remplir les conditions suivantes :

- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- Etre, obligatoirement, une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans ;
- Ne doit pas être ou avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié de la S.F.B.T.
 - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société filiale du Groupe S.F.B.T.
- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la S.F.B.T. détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la S.F.B.T., désigné en tant que tel, détient un mandat d'Administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de la S.F.B.T. ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la S.F.B.T. ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du directeur général adjoint ou d'un salarié de la S.F.B.T. ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;

- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la S.F.B.T. ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Ne peuvent être candidat :
 - Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques
 - Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre du public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
 - Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle
 - Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.
- Le(la) candidat(e) au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la S.F.B.T., ses actionnaires ou ses Administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le(la) mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Constitution du dossier :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la S.F.B.T. et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier (Annexe 2) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat (copies de diplômes) ;

Date limite de dépôt de candidature :

- Les dossiers de candidature doivent être transmis ou déposés auprès de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE « S.F.B.T.» au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS par tout moyen laissant une trace écrite, **au plus tard le vendredi 10 mars 2023** et selon les modalités prévues dans l'appel à candidature. Le dossier portera la mention " Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant ».
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

Choix du représentant du membre indépendant :

- Dès la clôture de l'appel à candidature, la S.F.B.T. transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier, la liste préalable des candidats admis à concourir.
- Le (la) candidat(e) retenu(e) sera informé(e) vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire

Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :
- Téléphone : Fixe GSM
- Email :
- Profession/Activité :
- Formation académique du candidat : .
.....
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine :
.....

Signature

Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné(e) :
- Nom & Prénom : :
- N° CIN :
- Adresse :

candidat(e) à l'élection au poste d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE « S.F.B.T. » déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon C.V. sont sincères et exactes.

Signature légalisée

Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie informe ses actionnaires que le Conseil d'Administration, réuni le vendredi 17 février 2023, a pris acte des démissions des Administrateurs suivants :

- Monsieur Pierre CASTEL
- La Société MAGHREB INVESTISSEMENTS

Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2023 – AS – 0135

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.
Siège Social : 5, Boulevard Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS**

Le Conseil d'Administration de la SPDIT-SICAF s'est réuni le 17 février 2023 et a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 2 avril 2023 au siège social de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuera sur la proposition d'un dividende de 0,700 dinar par action.

Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2023 – AS – 0136

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Centre Financier aux Entrepreneurs-Tunisie S.A.



Société Anonyme au capital de 16 475 000 dinars divisé en 1 647 500 actions de nominal 10 dinars
entièrement libérées

Siège social : 33 Rue d'Italie, 1000, Tunis, Tunisie B.P. 644-1049 Tunis Hached, Tunisie

Identifiant unique : 1383996P

Tel : (+216) 70 100 780 / **Fax :** (+216) 70 100 781

E-mail : administration@cfe.com.tn

Objet social : la société a pour objet exclusif :

- l'octroi de microcrédits ;
- l'exécution de toutes opérations liées à l'octroi de microcrédits incluant l'encadrement des initiatives de la clientèle, la formation et l'accompagnement de la clientèle.

<p>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE</p>

« CFE Tunisie 2023-1 »

De 8 000 000 DINARS susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DINARS

PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 08/09/2021 a autorisé l'émission par la société CFE d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars, tout en précisant que cette décision est valable pour une durée de cinq années. L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et d'en arrêter les conditions et modalités.

L'Assemblée Générale Ordinaire a, également, autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la direction générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt, dans les limites définies par le Conseil d'Administration.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le 17/02/2023 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 8 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	11,10% et/ou TMM +3%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1. Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est de 8 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars, divisé en 80 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « **CFE Tunisie 2023-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

2.2. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **22/02/2023** aux guichets de Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **22/03/2023**. Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de **15 Millions de Dinars** est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **8 Millions de dinars** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/03/2023**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.3. But de l'émission :

CFE a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de l'institution par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis :

3.1. Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « **CFE Tunisie 2023-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par le **Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)**.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : ordinaires.

3.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.3. Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/03/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **22/03/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

3.4. Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

3.5. Taux d'intérêt :

Les obligations « **CFE Tunisie 2023-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont **du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.**

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,10% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.6. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/03/2028**.

3.7. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

3.8. Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 mars** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22/03/2024**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22/03/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.9. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **11,10%** l'an.

3.10. Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

Cette marge est de **3%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.11. Durée totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

3.12. Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligatoire est de **3 ans**.

3.13. Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de **2,629 années**.

3.14. Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

3.15. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

3.16. Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.17. Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « **CFE Tunisie 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le **Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

3.18. Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.19. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

3.20. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où les emplois sont octroyés à des taux fixes.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligatoire «ATL 2023-1»

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le **07/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **12/11/2022** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars et a également délégué le pouvoir au Directeur Général pour en fixer les conditions et les modalités.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **16 janvier 2023**, d'émettre un emprunt obligataire de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » est d'un montant de **40 millions de dinars** susceptible d'être porté à **60 millions de dinars** divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **02/02/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **24/02/2023**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/02/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/02/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **7/03/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **02/02/2023** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les Berges du Lac – 1053 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 Tunis.

But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 299,2 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 104,3 millions de dinars par des emprunts obligataires, 44,7 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ATL 2023-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2023-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- *Taux fixe : Taux annuel brut de 10,5% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.*

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- *Taux fixe : Taux annuel brut de 10,7% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.*

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **24 février** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **24/02/2028** pour la catégorie A et le **24/02/2030** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/02/2028** pour la catégorie A et le **24/02/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **24 février** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **24/02/2024** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24/02/2024** pour la catégorie A et le **24/02/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **10,5%** pour la catégorie A et de **10,7%** pour la catégorie B.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de la Catégorie A du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Les obligations de la Catégorie B du présent emprunt sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,646 années**.

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de **4,058 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 18 octobre 2022, Fitch Ratings a confirmé la notation de la société Arab Tunisian Lease (ATL) :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable

- Note nationale court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de ladite notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **17/01/2023** une notation provisoire à long terme « **BBB+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2023-1** » objet de la présente note émission.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «BBB+ (tun)» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaires en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « ATL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2023-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « **ATL 2023-1** » visée par le CMF en date du **18 janvier 2023** sous le **n°23/1091**, du document de référence « **ATL 2022** » enregistré auprès du CMF en date du **29 août 2022** sous le **n°22-006**, de son actualisation enregistrée en date du **18 janvier 2023** sous le **n°22-006/A001** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2023.

La présente note d'opération et l'actualisation du document de référence « **ATL 2022** » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène, de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2022 seront publiés au Bulletin du CMF au plus tard le 20/01/2023.

2023 – AS – 0054

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	110,683	110,700
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	152,916	152,945
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	127,070	127,091
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	137,677	137,703
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	132,686	132,712
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	133,810	133,835
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	127,332	127,352
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,213	51,222
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,126	37,134
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	126,545	126,569
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	111,423	111,440
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,641	19,644
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	135,337	135,353
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	132,782	132,810
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,807	12,808
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	188,459	188,492
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,709	12,710
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	106,990	107,014
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	109,976	109,997
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,374	15,377
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,080	2,083
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	68,874	68,881
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	144,101	143,979
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	107,037	106,851
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	118,461	118,480
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	151,243	151,205
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	571,015	571,265
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	146,961	147,047
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	188,417	188,858
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	101,952	101,927
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	138,667	138,622
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	171,275	171,281
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	157,039	157,069
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,707	23,697
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	98,877	98,965
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,019	1,019
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,011	1,012
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 402,987	2 408,211
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	149,770	151,003
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	234,196	237,538
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,067	3,068
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,764	2,764
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,457	58,108
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,385	1,386
46	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,253	1,252
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,261	1,258
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,099	14,110
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	10,957	11,059
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	13,522	13,689
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	90,669	90,678
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,241	1,236

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	111,282	111,304	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	102,605	102,621	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	109,316	109,335	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	106,583	106,603	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	108,518	108,544	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	111,852	111,873	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	108,087	108,106	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	105,247	105,269	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,969	108,910	108,931	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	110,854	110,874	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	108,222	108,241	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	106,439	106,455	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	106,115	106,939	106,959	
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	105,636	105,654	
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	107,954	107,962	
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	106,045	106,064	
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,113	104,133	
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,130	109,146	
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	104,878	104,895	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	113,952	113,971	
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	107,472	107,506	
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	111,363	111,385	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,021	112,136	
SICAV MIXTES								
79 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	63,986	63,641	
80 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	107,399	107,037	
81 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	17,988	18,133	18,135	
82 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	310,841	315,257	315,264	
83 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 259,423	2 256,420	
84 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	71,741	71,742	
85 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	56,580	56,583	
86 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,377	109,383	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	11,421	11,367	
88 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,333	15,274	
89 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,041	17,089	
90 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	14,948	14,972	
91 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
92 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	106,426	106,381	
93 FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,623	86,721	
94 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	90,484	90,626	
95 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,176	104,059	
96 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	97,107	97,768	97,758	
97 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,448	10,690	10,690	
98 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	103,176	103,792	103,435	
99 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	150,510	150,355	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,619	96,405	
101 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	122,782	123,152	
102 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	134,940	135,447	
103 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	193,071	193,038	
104 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	180,299	180,270	
105 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	174,617	175,421	
106 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,414	23,452	
107 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	149,656	149,943	
108 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 010,993	10 027,884	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	155,970	156,506	
110 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	96,443	96,132	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 753,295	4 808,541	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,459	10,397	10,453	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	173,822	174,833	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 128,774	11 189,521	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 249,078	10 244,900	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	125,466	125,491	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
118 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	982,316	985,435	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -		71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra		71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-		71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-		71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48		72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-		71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-		71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -		70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-		71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-		71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-		71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-		73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-		71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356		75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

- (1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée
 (2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
 (3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 223.744.600 DT et un résultat net de la période de 3.758.071 DT.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société POS, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme internationale d'examen limité ISRE 2410, *Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes internationales d'audit (ISA) et, par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société POS au 31 décembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la Société POS pour l'évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par la Société POS, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code, tel que modifié et complété par les textes subséquents. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la Société POS représentés en valeurs mobilières en portefeuille totalisent 76,06% de l'actif total au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme, représentent au 31 décembre 2022 une proportion de 16,78% de l'actif total de la Société POS.

Nous signalons également que la Société POS détient dans son portefeuille, au 31 décembre 2022, des titres émis par la Banque Nationale Agricole (BNA) qui représentent 10,30% du total de son actif arrêté à cette date, soit 0,30% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 25 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes :

GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT- GEM

Abderrazak GABSI

BILAN**(Montants exprimés en dinars)**

		Notes	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
ACTIF	Portefeuille-titres :	4	170 187 173	190 628 457
	- Obligations		128 216 685	116 901 376
	- BTA		34 222 975	66 250 189
	- Titres OPCVM		7 747 513	7 476 892
	Placements monétaires et disponibilités :	5	53 318 545	114 429 822
	- Placements monétaires		15 781 548	19 956 668
	- Placements à terme		37 405 656	94 112 735
	- Disponibilités		131 341	360 419
	Créances d'exploitation :	7	238 882	2 368
	- Intérêts à recevoir		237 620	2 368
	- Autres créances d'exploitation		1 262	-
	TOTAL ACTIF		223 744 600	305 060 647
PASSIF	Opérateurs créditeurs	8	472 535	721 351
	Autres créditeurs divers	9	204 908	162 931
	Total Passif		677 443	884 282
ACTIF NET	Capital	10	210 826 015	288 835 872
	Sommes distribuables :		12 241 142	15 340 493
	• Sommes distribuables de l'exercice	11	12 239 435	15 338 875
	- Report à nouveau		1 707	1 618
	Actif Net		223 067 157	304 176 365
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		223 744 600	305 060 647

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période	Période	Période	Période
		du01/10 au 31/12/2022	du01/01 au 31/12/2022	du01/10 au 31/12/2021	du01/01 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres :	12	994 2 693	11 217 269	2 702 232	10 200 406
- Revenus des obligations		681 2 233	8 337 041	1 872 129	6 676 374
- Revenus des BTA		313 460	2 651 500	830 103	3 292 608
- Revenus des titres OPCVM		-	228 728	-	231 424
Revenus des placements monétaires	13	061 385	1 029 025	570 428	3 453 662
Revenus des placements à terme	14	256 1 100	5 482 200	2 370 045	7 140 442
Total des revenus des placements		311 4 179	17 728 494	5 642 705	20 794 510
Charges de gestion des placements	15	(535 472)	(2 127 023)	(721 352)	(2 677 155)
Revenus nets des placements		776 3 706	15 601 471	4 921 353	18 117 355
Autres charges d'exploitation	16	(265 99)	(422 394)	(127 156)	(488 238)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		511 3 607	15 179 077	4 794 197	17 629 117
Régularisation du résultat d'exploitation		(721 (1 770	(2 939 642)	(1 537 394)	(2 290 242)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		790 1 836	12 239 435	3 256 803	15 338 875
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		721 1 770	2 939 642	1 537 394	2 290 242
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		562 150	-433 925	170 484	398 514
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-	875 625	-	52 360
Frais de négociation de titres		(2)	(4)	-	-
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		071 3 758	15 620 773	4 964 681	18 079 991

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)		Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	3 607 511	15 179 077	4 794 197	17 629 117
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	150 562	(433 925)	170 484	398 514
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions detitres	-	875 625	-	52 360
	Frais de négociation de titres	(2)	(4)	-	-
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	(12 051 542)	-	(13 699 709)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :				
	• Capital au nominal	46 030 100	230 085 600	146 135 200	556 942 900
	- Régularisation des sommes non distribuables	583 659	2 758 333	1 585 029	5 840 079
	-Régularisation des sommes distribuables	2 419 558	9 890 759	6 485 679	24 096 216
	Rachats :				
	• Capital au nominal	(79 955 600)	(307 593 400)	(162 613 100)	(545 630 900)
	- Régularisation des sommes non distribuables	(1 013 358)	(3 702 086)	(1 790 962)	(5 772 933)
	- Régularisation des sommes distribuables	(4 190 279)	(16 117 645)	(8 023 073)	(27 162 957)
	VARIATION DE L'ACTIF NET	(32 367 849)	(81 109 208)	(13 256 546)	12 692 687
ACTIF NET	En début de période	255 435 006	304 176 365	317 432 911	291 483 678
	En fin de période	223 067 157	223 067 157	304 176 365	304 176 365
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	2 420 562	2 856 385	3 021 164	2 743 265
	En fin de période	2 081 307	2 081 307	2 856 385	2 856 385
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	105,527	106,489	105,069	106,254
	En fin de période	107,176	107,176	106,489	106,489
	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ	6,20%	5,69%	5,36%	5,19%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2) Évaluation, en date d'arrêté, des placements :

a) Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2022, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- 1) Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- 2) À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 31 décembre 2022, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

b) Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3) Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 170 187173DT au 31 décembre 2022, contre 190 628 457 DT au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2022	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés :			68 933 405	(86 398)	2 796 580	-	71 643 587	32,12%	32,02%
TN0003400322	AB 2008/15A	10 000	66 620	-	2 136	-	68 756	0,03%	0,03%
TN0003400330	AB 2008/20A	30 000	900 000	-	31 080	-	931 080	0,42%	0,42%
TN0003400355	AB 2009/15A	60 000	797 400	-	12 288	-	809 688	0,36%	0,36%
TN0003400405	AB 2010	30 000	598 877	-	12 192	-	611 069	0,27%	0,27%
TN0003400660	AB SUB 9.2% CAT B 2020-03	70 000	5 600 000	-	364 728	-	5 964 728	2,67%	2,67%
TN0003400686	AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	2 000 000	-	101 360	-	2 101 360	0,94%	0,94%
TN0003400694	AB SUB TMM+2.8% CAT B 2021-01	10 000	900 000	-	46 096	-	946 096	0,42%	0,42%
TN0003400538	AMENBANK2016-1 7ANS	10 000	200 000	-	1 344	-	201 344	0,09%	0,09%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	2 000 000	-	84 280	-	2 084 280	0,93%	0,93%
TN0004700654	ATL 2015-2	20 000	400 000	-	21 056	-	421 056	0,19%	0,19%
TN0004700670	ATL 2016-1	10 000	200 000	-	6 384	-	206 384	0,09%	0,09%
TN0004700746	ATL 2017- 2 7A 7.95% CAT C	30 000	1 800 000	-	95 664	-	1 895 664	0,85%	0,85%
TN0004700712	ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	800 000	-	10 672	-	810 672	0,36%	0,36%
TN0004700704	ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	2 000 000	-	99 840	-	2 099 840	0,94%	0,94%
TN0004700753	ATL 2018-1 5A 8.3%	30 000	600 000	-	18 336	-	618 336	0,28%	0,28%
TN0004700811	ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	2 400 000	-	41 728	-	2 441 728	1,09%	1,09%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 5A 9.6%	15 000	1 500 000	-	111 408	-	1 611 408	0,72%	0,72%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	20 000	2 000 000	-	34 320	-	2 034 320	0,91%	0,91%
TN0006610554	ATT LEAS2020-1 SUB CA 10,25%	25 000	1 500 000	-	11 800	-	1 511 800	0,68%	0,68%
TN0001900836	BH 2009	25 895	396 194	-	62	-	396 256	0,18%	0,18%
TN0PID0RGAE6	BH SUB2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	30 000	3 000 000	-	44 280	-	3 044 280	1,36%	1,36%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB CAT D 9.2% 2022-1	30 000	3 000 000	-	128 256	-	3 128 256	1,40%	1,40%

TNG0JL1IIN67	BIAT SUB CAT D TMM+3% 2022-1	30 000	3 000 000	-	135 216	-	3 135 216	1,41%	1,40%
TN0003100674	BNA SUB 2009	50 000	664 500	-	21 160	-	685 660	0,31%	0,31%
TN0003100765	BNA SUB 2018 CAT A TMM+2%	20 000	440 000	(32 036)	10 976	-	418 940	0,19%	0,19%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	100 000	6 000 000	-	160 960	-	6 160 960	2,76%	2,75%
TN0001300607	BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	400 000	-	5 440	-	405 440	0,18%	0,18%
TN0001300623	BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 250 000	-	55 820	-	1 305 820	0,59%	0,58%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	15 000	1 600 503	(37 965)	134 592	-	1 697 130	0,76%	0,76%
TN0004620134	BTK 2009	10 703	213 657	-	10 849	-	224 506	0,10%	0,10%
TN0007310295	HL 2015-2 CAT B 7 ANS	20 400	408 000	-	19 584	-	427 584	0,19%	0,19%
TN0007310337	HL 2016-2 CAT B 7 ANS	15 000	300 000	-	1 752	-	301 752	0,14%	0,13%
TN0007310360	HL2017-1 CAT B 7.85%	20 000	800 000	-	44 736	-	844 736	0,38%	0,38%
TN0007310410	HL2017-2 CAT B 7.85%	20 000	800 000	-	24 080	-	824 080	0,37%	0,37%
TN0007310444	HL2017-3 CAT B 8.25%	20 000	1 200 000	-	73 776	-	1 273 776	0,57%	0,57%
TN0007310451	HL2018-1	10 000	200 000	-	7 928	-	207 928	0,09%	0,09%
TN0007310543	HL2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	10 000	600 000	-	6 832	-	606 832	0,27%	0,27%
TN0006720130	MODERNLEASING SUB 2018-1	20 000	1 200 000	-	53 376	-	1 253 376	0,56%	0,56%
TNL6Z2LXMEP5	STB SUB 2021 CAT D 9.35%	50 000	5 000 000	-	343 280	-	5 343 280	2,40%	2,39%
TN0002600997	STB2008-16A/1	12 500	156 250	-	6 490	-	162 740	0,07%	0,07%
TN0002601003	STB2008-20A/1	40 000	1 200 000	-	51 328	-	1 251 328	0,56%	0,56%
TN0002601011	STB2008-25A/1	70 000	3 080 000	-	135 688	-	3 215 688	1,44%	1,44%
TN0002601045	STB2010/1 5.3%	75 000	1 497 000	-	49 380	-	1 546 380	0,69%	0,69%
TN0002101939	TL 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	748 000	-	39 375	-	787 375	0,35%	0,35%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT B 7.8%	10 000	400 000	-	14 224	-	414 224	0,19%	0,19%
TN0002102101	TLF 2019-1 11.4% 5 ANS CAT A	6 000	266 404	(16 397)	11 213	-	261 220	0,12%	0,12%
TN0003900248	UIB 2009 CAT C	100 000	3 500 000	-	75 360	-	3 575 360	1,60%	1,60%
TN0003900263	UIB2011-1	30 000	1 350 000	-	23 856	-	1 373 856	0,62%	0,61%

II- Titres émis par l'État : **86 364 400** **1 375 454** **3 056 219** **-** **90 796 073** **40,70%** **40,58%**

4) Obligations **54 829 518** **3 238** **1 740 342** **-** **56 573 098** **25,36%** **25,28%**

TN0008000838	5) Emprunt national 2021 T1 CAT B	100 000	10 000 000	-	354 880	-	10 354 880	4,64%	4,63%
TN0008000895	6) Emprunt national 2021 T2 CAT B	170 000	17 000 000	-	419 696	-	17 419 696	7,81%	7,79%
TN0008000903	7) Emprunt national 2021 T2 CAT C	400	384 000	604	9 988	-	394 591	0,18%	0,18%
TNSQHXZ8T348	8) Emprunt national 2021 T3 CAT B TV	45 000	4 500 000	-	41 040	-	4 541 040	2,04%	2,03%
TNLEGO8CKWX3	9) Emprunt national 2022 T1 CAT A TF	46 273	445 518	2 634	25 799	-	473 951	0,21%	0,21%
TN00U20VQYS5	10) Emprunt national 2022 T1CATBTV	80 000	8 000 000	-	466 176	-	8 466 176	3,80%	3,78%
TNBLRFH96SL4	11) Emprunt national 2022 T2 CATBTF	55 000	5 500 000	-	225 412	-	5 725 412	2,57%	2,56%

TNRGVSC8DE36	12)	Emprunt national 2022 T3 CATBTF	90 000	9 000 000	-	197 352	-	9 197 352	4,12%	4,11%
13) BTA (*)				31 534 882	1 372 216	1 315 877	-	34 222 975	15,34%	15,30%
TN0008000606	14)	BTA 6,70% - 04/2028 (12 ans)	34 071	31 534 882	1 372 216	1 315 877	-	34 222 975	15,34%	15,30%
III- Titres des OPCVM :				6 939 014	-	-	808 499	7 747 513	3,47%	3,46%
TNT3NVORPU09	15)	FCP BNA CAPITALISATION	1 000	164 629	-	-	22 162	186 791	0,08%	0,08%
TNBIC10E13Y6	16)	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	10 506	1 000 087	-	-	114 620	1 114 708	0,50%	0,50%
TN9LYNLKMSY6	17)	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	534 697	1 886 833	0,85%	0,84%
TN0001800556	18)	SICAV TRÉSOR	30 424	3 051 527	-	-	121 088	3 172 615	1,42%	1,42%
TNINH18G9MJ0	19)	FCP PROGRÈS	91 000	1 370 635	-	-	15 932	1 386 567	0,62%	0,62%
Total en DT				162 236 819	1 289 056	5 852 799	808 499	170 187 173	76,29%	76,06%

(*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2022, à 32 907 098 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé de la décote (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
BTA 6.7 - 04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	1 372 216	32 907 098	1 315 877	34 222 975
Total en DT		34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	1 372 216	32 907 098	1 315 877	34 222 975

4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2022 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	Titres OPCVM	Total
Prix d'acquisition				
+ En début de période (a)	113 221 880	62 345 968	6 841 564	182 409 412
+ Acquisitions	(*) 36 329 518	-	1 370 635	37 700 153
20) Cessions	-	-	(1 273 185)	(1 273 185)
21) Remboursements	(25 788 475)	(30 811 086)	-	(56 599 561)
= En fin de période (1)	123 762 923	31 534 882	6 939 014	162 236 819
Différences d'estimation				
+ En début de période (b)	(51 084)	1 947 235	635 328	2 531 479
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins- values potentielles	-	-	(635 328)	(635 328)
+ Plus-values potentielles en fin de période	-	-	808 499	808 499
- Moins-values potentielles en fin de période	-	-	-	-

+ Décotes rapportées à l'actif net	3 238	291 690	-	294 928
22) Surcotes rapportées à l'actif net	(35 314)	(12 795)	-	(48 109)
+Amortissement cumulé des surcotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	418 586	-	418 586
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	(1 272 500)	-	(1 272 500)
= En fin de période (2)	(83 160)	1 372 216	808 499	2 097 555
Créances rattachées d'intérêts				
+ En début de période (c)	3 730 580	1 956 986	-	5 687 566
± Intérêts courus à l'achat	5 048	-	-	5 048
+ Revenus d'intérêts de la période	8 337 041	2 651 500	-	10 988 541
23) Détachement de coupons d'intérêts de la période	(7 535 747)	(3 292 609)	-	(10 828 356)
= En fin de période (3)	4 536 922	1 315 877	-	5 852 799
Solde au 31 décembre 2022 [(1) + (2) + (3)]	128 216 685	34 222 975	7 747 513	170 187 173
Solde au 31 décembre 2021 [(a) + (b) + (c)]	116 901 376	66 250 189	7 476 892	190 628 457

(*) Dont une décote sur acquisition s'élevant à 33 212 DT.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES

5.1. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 15 781 548 DT au 31 décembre 2022, contre 19 956 668 DT au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nomb re de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2022	% actif net	% actif
I- Certificats de dépôt			15 646 822	134 726	15 781 548	7,07%	7,05%
1.1. Titres à échéance supérieure à un an			-	-	-	-	-
1.2. Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)			15 646 822	134 726	15 781 548	7,07%	7,05%
TNUWXF0S76 Z7	24) Certificats de dépôt BNA 26/01/23 - 100 J - 10,03%	6	2 934 946	47 794	2 982 740	1,34%	1,33%
TNNDY2697F B1	25) Certificats de dépôt BNA 04/03/23 - 100 J - 10,23%	8	3 911 579	32 140	3 943 720	1,77%	1,76%
TNVUD7U88G T4	26) Certificats de dépôt BNA 13/03/22 - 100 J - 10,27%	18	8 800 297	54 791	8 855 088	3,97%	3,96%

I.3. Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)

	-	-	-	-	-
II- Billets de trésorerie	-	-	-	-	-
Total en DT	15 646 822	134 726	15 781 548	7,07%	7,05%

5.2. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 37 405 656 DT au 31 décembre 2022, contre 94 112 735 DT au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2022	% actif net	% actif
Placements à court terme :						
27) BNAPlac. 100J 02-02-23 10,03%	300	300 000	4 419	304 419	0,14%	0,14%
28) BNAPlac. 100J 26-02-23 10,23%	20 800	20 800 000	200 542	21 000 542	9,41%	9,39%
29) BNAPlac. 100J 27-02-23 10,23%	7 100	7 100 000	66 862	7 166 862	3,21%	3,20%
30) BNAPlac. 100J 03-03-23 10,23%	2 500	2 500 000	21 301	2 521 301	1,13%	1,13%
31) BNAPlac. 100J 05-03-23 10,23%	859	859 000	6 934	865 934	0,39%	0,39%
32) BNAPlac. 100J 11-03-23 10,27%	4 000	4 000 000	27 011	4 027 011	1,81%	1,80%
33) BNAPlac. 100J 12-03-23 10,27%	310	310 000	2 024	312 024	0,14%	0,14%
34) BNAPlac. 100J 13-03-23 10,27%	1 200	1 200 000	7 563	1 207 563	0,54%	0,54%
Total en DT		37 069 000	336 656	37 405 656	16,77%	16,72%

5.3. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avoirs en banque	131 461	360 539
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(120)
Sommes à régler :	-	-
35) Sommes à régler	-	-
36) Autres	-	-
Total en DT	131 341	360 419

5.4. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2022, le ratio susvisé s'élève à 16,78%, il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 décembre 2022	% actif
I- Liquidités :	37 536 997	16,78%
37) Placements à terme	37 405 656	16,72%
38) Disponibilités	131 341	0,06%
II- Quasi-liquidités :	-	-
39) Bons du Trésor à court terme	-	-
40) Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	-
41) Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	-	-
Total Général (A) = (I + II)	37 536 997	
Total Actif (B)	223 744 600	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)		16,78%

NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires » totalisent au 31 décembre 2022 une valeur comptable de 185 968 721 DT, soit 83,12% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)	Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ÉTAT	56 573 098	34 222 974	-	-	90 796 073	40,58%
BNA (*)	7 265 560	-	-	15 781 548	23 047 108	10,30%
ATL	12 139 408	-	-	-	12 139 408	5,43%
AMEN BANK	11 634 121	-	-	-	11 634 121	5,20%
STB	11 519 416	-	-	-	11 519 416	5,15%
BIAT	6 263 472	-	-	-	6 263 472	2,80%
UIB	4 949 216	-	-	-	4 949 216	2,21%
HANNIBAL LEASE	4 486 688	-	-	-	4 486 688	2,01%
BH	3 440 536	-	-	-	3 440 536	1,54%
BTE	3 408 390	-	-	-	3 408 390	1,52%
SICAV TRÉSOR	-	-	3 172 615	-	3 172 615	1,42%
ATB	2 084 280	-	-	-	2 084 280	0,93%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	1 886 833	-	1 886 833	0,84%
ATTIJARI LEASING	1 511 800	-	-	-	1 511 800	0,68%
TLF	1 462 819	-	-	-	1 462 819	0,65%
FCP PROGRÈS	-	-	1 386 567	-	1 386 567	0,62%
MODERN LEASING	1 253 376	-	-	-	1 253 376	0,56%
FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	-	-	1 114 708	-	1 114 708	0,50%
BTK	224 506	-	-	-	224 506	0,10%
FCP BNA CAPITALISATION	-	-	186 791	-	186 791	0,08%
Total général en DT	128 216 685	34 222 974	7 747 513	15 781 548	185 968 721	83,12%

(*)Au 31décembre 2022, les titres émis par la Banque Nationale Agricole « BNA » représentent 10,30% du total de l'actif de la Société POS arrêté à la même date, soit 0,30% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Intérêts à recevoir :	237 620	2 368
42) Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	-
43) Intérêts courus sur dépôts en banque	237 620	2 368
Autres créances d'exploitation :	1 262	-
44) Obligations échues et non encore remboursées	-	-
45) Retenues à la source sur obligations à récupérer	1 262	-
Total en DT	238 882	2 368

NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Gestionnaire (BNA Capitaux)	363 489	554 885
Dépositaire (BNA)	109 046	166 466
Total en DT	472 535	721 351

NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dividendes à payer	61 159	51 910
Administrateurs - Jetons de présence	36 000	36 000
Commissaire aux Comptes	37 269	30 111
Conseil du Marché Financier (CMF)	20 476	28 962
Rachats	35 866	7 474
Contribution Sociale de Solidarité	400	200
Autres	13 738	8 274
Total en DT	204 908	162 931

NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital début de l'exercice :		
- Montant en nominal	285 638 500	274 326 500
- Nombre de titres	2 856 385	2 743 265
- Nombre d'actionnaires	4 171	4 379
Souscriptions réalisées :		
- Montant en nominal	230 085 600	556 942 900
- Nombre de titres	2 300 856	5 569 429
Rachats effectués :		
- Montant en nominal	(307 593 400)	(545 630 900)
- Nombre de titres	(3 075 934)	(5 456 309)
Capital fin de l'exercice :		
- Montant en nominal	208 130 700	285 638 500
- Nombre de titres	2 081 307	2 856 385
- Nombre d'actionnaires	3 794	4 171
Sommes non distribuables :	-502 057	518 020
46) Résultat non distribuable de l'exercice :	441 696	450 874
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-433 925	398 514
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	875 625	52 360
- Frais de négociation de titres	4	-
47) Régularisation des sommes non distribuables :	-943 753	67 146
- Aux émissions	2 758 333	5 840 079
- Aux rachats	(3 702 086)	(5 772 933)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	3 197 372	2 679 352
Total en DT	210 826 015	288 835 872

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat d'exploitation	15 179 077	17 629 117
Régularisation lors des souscriptions d'actions	6 262 196	16 409 173
Régularisation lors des rachats d'actions	(9 201 838)	(18 699 415)
Total en DT	12 239 435	15 338 875

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2022	01/01 au 31/12/2022	01/10 au 31/12/2021	01/01 au 31/12/2021
Revenus des obligations :	2 233 681	8 337 041	1 872 129	6 676 374
48) ± Variation des intérêts courus	970 027	801 294	801 993	541 050
49) + Coupons d'intérêts échus	1 263 654	7 535 747	1 070 136	6 135 324
Revenus des BTA :	460 313	2 651 500	830 103	3 292 608
50) ± Variation des intérêts courus	460 313	(641 108)	830 103	-
51) + Coupons d'intérêts échus	-	3 292 608	-	3 292 608
Revenus des titres d'OPCVM	-	228 728	-	231 424
Total en DT	2 693 994	11 217 269	2 702 232	10 200 406

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2022	01/01 au 31/12/2022	01/10 au 31/12/2021	01/01 au 31/12/2021
Revenus des certificats de dépôt :	382 187	1 015 652	567 843	3 431 595
52) ± Variation des intérêts courus	(83 519)	(145 274)	(403 303)	249 641
53) + Coupons d'intérêts échus	465 706	1 160 926	971 146	3 181 954
Intérêts des comptes de dépôt	2 874	13 373	2 585	22 067
Total en DT	385 061	1 029 025	570 428	3 453 662

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2022	01/01 au 31/12/2022	01/10 au 31/12/2021	01/01 au 31/12/2021
Revenus des placements en compte BNA :	1 100 256	5 482 200	2 370 045	7 140 442
54) ± Variation des intérêts courus	(242 722)	(1 538 080)	(196 889)	1 627 840
55) + Coupons d'intérêts échus	1 342 978	7 020 280	2 566 934	5 512 602
Total en DT	1 100 256	5 482 200	2 370 045	7 140 442

NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2022	01/01 au 31/12/2022	01/10 au 31/12/2021	01/01 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	363 488	1 636 171	554 886	2 059 350
Rémunération du dépositaire	109 047	490 852	166 466	617 805
Total en DT	472 535	2 127 023	721 352	2 677 155

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2022	01/01 au 31/12/2022	01/10 au 31/12/2021	01/01 au 31/12/2021
Jetons de présence	9 074	36 000	9 074	36 000
Redevance CMF	61 091	274 987	93 258	346 109
Honoraires Commissaire aux Comptes	11 467	39 000	7 562	30 000
Rémunération Président du CA	1 527	6 108	1 527	6 108
Rémunération Directeur Général	2 804	11 216	2 029	10 441
TCL	10 530	44 207	14 125	51 871
Contribution Sociale de Solidarité	400	400	200	200
Diverses charges d'exploitation	2 372	10 476	(619)	7 509
Total en DT	99 265	422 394	127 156	488 238

NOTE 17 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

17.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées à la Société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

BNA CAPITAUX	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 2 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été porté à 0,50% hors TVA l'an à partir du 8 juillet 2020.
BNA	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : 56) Conserver les titres et les fonds de la SICAV; 57) Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ; 58) Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

17.2. Flux de transactions avec les parties liées

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Opérations impactant les sommes distribuables :		
59) Rémunération du gestionnaire	(1 636 171)	-
60) Rémunération du dépositaire	-	(490 852)
Opérations impactant les sommes non distribuables	Néant	Néant

17.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

Soldes en fin d'exercice	BNACAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(363 489)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(109 046)

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV CROISSANCE

SICAV CROISSANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **14 mars 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Said MALLEK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	12 137 975,381	10 701 262,391
Actions et droits rattachés		10 286 331,597	9 337 118,107
Obligations et valeurs assimilées		1 087 616,000	797 684,000
Titres OPCVM		764 027,784	566 460,284
Placements monétaires et disponibilités		3 491 148,560	3 116 863,765
Placements monétaires	5	3 490 223,667	3 116 491,192
Disponibilités		924,893	372,573
Créances d'exploitation	6	9 691,977	0,420
TOTAL ACTIF		15 638 815,918	13 818 126,576
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	15 144,426	14 626,849
TOTAL PASSIF		15 144,426	14 626,849
ACTIF NET			
Capital	8	14 891 816,387	13 119 628,205
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		46,217	30,733
Sommes distribuables de l'exercice		731 808,888	683 840,789
ACTIF NET		15 623 671,492	13 803 499,727
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 638 815,918	13 818 126,576

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	9	705 378,385	637 547,720
Dividendes		645 590,385	611 219,720
Revenus des obligations et valeurs assimilées		59 788,000	26 328,000
Revenus des placements monétaires	10	160 004,662	138 856,100
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		865 383,047	776 403,820
Charges de gestion des placements	11	(102 604,543)	(92 460,940)
REVENU NET DES PLACEMENTS		762 778,504	683 942,880
Autres charges	12	(33 629,491)	(30 311,194)
RESULTAT D'EXPLOITATION		729 149,013	653 631,686
Régularisation du résultat d'exploitation		2 659,875	30 209,103
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		731 808,888	683 840,789
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 659,875)	(30 209,103)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		908 641,745	(111 068,691)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		205 937,280	124 433,156
Frais de négociation de titres		(4 691,802)	(3 968,686)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 839 036,236	663 027,465

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 839 036,236	663 027,465
Résultat d'exploitation	729 149,013	653 631,686
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	908 641,745	(111 068,691)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	205 937,280	124 433,156
Frais de négociation de titres	(4 691,802)	(3 968,686)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(683 827,710)	(234 224,480)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	664 963,239	810 938,846
Souscriptions		
- Capital	7 311 896,673	1 068 897,117
- Régularisation des sommes non distribuables	527 929,922	2 735,451
- Régularisation des sommes distribuables	353 359,104	45 248,658
Rachats		
- Capital	(6 650 827,108)	(293 239,692)
- Régularisation des sommes non distribuables	(526 698,528)	2 334,042
- Régularisation des sommes distribuables	(350 696,824)	(15 036,730)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 820 171,765	1 239 741,831
ACTIF NET		
En début de l'exercice	13 803 499,727	12 563 757,896
En fin de l'exercice	15 623 671,492	13 803 499,727
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	47 730	44 905
En fin de l'exercice	50 135	47 730
VALEUR LIQUIDATIVE	311,632	289,200
TAUX DE RENDEMENT	12,71%	5,23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2022.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 12.137.975,381 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2022	% Actif Net
	Actions & droits rattachés		5 982 556,088	10 286 331,597	65,84%
	Actions		5 982 550,330	10 286 321,697	65,84%
TN0001800457	Actions BIAT	17 490	211 653,328	1 544 506,920	9,89%
TN0002500650	Actions Placements de Tunisie	25 477	535 753,587	1 072 836,470	6,87%
TN0003900107	Actions UIB	55 200	596 380,800	1 313 870,400	8,41%
TN0001900604	Actions BH BANK	26 600	195 256,089	370 804,000	2,37%
TN0002200053	Actions BT	206 597	1 301 554,161	1 068 726,281	6,84%
TN0001600154	Actions ATTIJARI BANK	27 607	247 515,114	1 020 713,612	6,53%
TN0003400058	Actions Amen Bank	24 376	197 443,947	634 726,664	4,06%
TN0002300358	Actions AIR Liquide	10 638	1 058 264,236	936 144,000	5,99%
TN0001300557	Actions BTE	1 555	29 671,220	9 874,250	0,06%
TN0004200853	Actions CIL	19 484	72 597,890	379 938,000	2,43%
TN0001400704	Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 791,980	50 752,800	0,32%
TN0003600350	Actions ATB	3 752	27 710,250	10 839,528	0,07%
TN0002400505	Actions UBCI	997	39 071,271	21 934,000	0,14%
TN0007410012	Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	103 555,320	0,66%
TN0007400013	Actions Carthage cement	100 000	201 640,820	188 000,000	1,20%
TN0007530017	Actions One Tech HOLDING	15 072	92 425,333	104 464,032	0,67%
TN0001100254	Actions S.F.B.T	63 200	376 542,784	850 924,800	5,45%
TN0007300015	Actions ARTES	18 900	132 775,410	98 185,500	0,63%
TN0007270010	Actions TPR	27 200	114 808,000	111 030,400	0,71%
TN0007570013	Actions EUROCYCLES	4 430	121 560,000	112 606,170	0,72%
TN0007610017	Actions SAH	18 000	176 937,560	163 494,000	1,05%
TN0007670011	Actions Délice Holding	9 210	126 835,950	118 394,550	0,76%
	Droits		5,758	9,900	0,00%
	Actions BT CP 138	4	2,768	3,600	0,00%
	Actions BT CP 141	7	2,990	6,300	0,00%
	Titres des organismes de placement collectif		749 086,178	764 027,784	4,89%
TN0002200293	SICAV RENDEMENT	7 200	749 086,178	764 027,784	4,89%
	Obligations des sociétés et valeurs assimilées		1 060 000,000	1 087 616,000	6,96%
	* Obligations de sociétés		160 000,000	166 712,000	1,07%
TN0003600483	ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	160 000,000	166 712,000	1,07%
	* Emprunt national		900 000 ,000	920 904,000	5,89%
TN0008000895	Emprunt National 2021/CAT/B	6 000	600 000,000	614 700,000	3,93%
TNFOOWIRG8H7	Emprunt National 3T/2022	3 000	300 000,000	306 204,000	1,96%
	TOTAL GENERAL		7 791 642,266	12 137 975,381	77,69%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				77,61%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	7 269 503,021	21 683,993	3 410 075,377	10 701 262,391	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	1 887 731,781			1 887 731,781	
Obligations	300 000,000			300 000,000	
OPCVM	2 252 700,215			2 252 700,215	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(1 838 605,278)			(1 838 605,278)	205 858,243
Annuités des obligations	(16 000,000)			(16 000,000)	
OPCVM	(2 063 687,473)			(2 063 687,473)	79,037
<u>Variation des plus ou moins value latente sur titres</u>			908 641,745	908 641,745	
<u>Variation des intérêts courus sur obligations</u>		5 932,000		5 932,000	
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	7 791 642,266	27 615,993	4 318 717,122	12 137 975,381	205 937,280

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 3.490.223,667 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME		2 972 000,000	2 990 294,096			19,14%
	Compte à terme au 01/01/2023 (3 mois au taux de 6,53%)	28 000,000	28 365,713	92	N° 001781	0,18%
	Compte à terme au 01/01/2023 (3 mois au taux de 6,53%)	783 000,000	793 197,964	92	N° 001722	5,08%
	Compte à terme au 03/01/2023 (3 mois au taux de 6,53%)	219 000,000	221 789,616	92	N° 082101	1,42%
	Compte à terme au 03/01/2023 (3 mois au taux de 6,53%)	62 000,000	62 789,754	92	N° 081877	0,40%
	Compte à terme au 04/01/2023 (3 mois au taux de 6,53%)	126 000,000	127 586,951	92	N° 082142	0,82%
	Compte à terme au 04/01/2023 (3 mois au taux de 6,53%)	33 000,000	33 415,630	92	N° 081967	0,21%
	Compte à terme au 05/01/2023 (3 mois au taux de 6,53%)	57 000,000	57 709,748	92	N° 081805	0,37%
	Compte à terme au 05/01/2023 (3 mois au taux de 6,53%)	60 000,000	60 747,104	92	N° 081808	0,39%
	Compte à terme au 27/03/2023 (3 mois au taux de 6,77%)	350 000,000	350 259,671	91	N° 002289	2,24%
	Compte à terme au 28/03/2023 (3 mois au taux de 6,77%)	313 000,000	313 139,332	90	N° 001645	2,00%
	Compte à terme au 28/03/2023 (3 mois au taux de 6,77%)	150 000,000	150 066,773	90	N° 002166	0,96%
	Compte à terme au 29/03/2023 (3 mois au taux de 6,77%)	61 000,000	61 018,103	90	N° 081944	0,39%
	Compte à terme au 29/03/2023 (3 mois au taux de 6,77%)	530 000,000	530 157,287	90	N° 001533	3,39%
	Compte à terme au 29/03/2023 (3 mois au taux de 6,77%)	140 000,000	140 041,547	90	N° 002259	0,90%
	Compte à terme au 03/04/2023 (3 mois au taux de 6,77%)	60 000,000	60 008,903	94	N° 002320	0,38%
CERTIFICATS DE DEPOTS		499 249,190	499 929,571			3,20%
TNI82PJLRWS1	Certificat de dépôt au 01/01/2023 (10 jours au taux de 6,77%)	499 249,190	499 929,571	10	Banque de Tunisie	3,20%
TOTAL		3 471 249,190	3 490 223,667			22,34%
Pourcentage par rapport au total des actifs			22,32%			

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2022 un montant de D : 9.691,977 contre D : 0,420 à la même date de l'exercice 2021, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Cessions titres à encaisser	9 691,557	-
Dividendes à encaisser	0,420	0,420
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	9 691,977	0,420

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2022 un montant de D : 15.144,426 contre D : 14.626,849 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	1 323,072	1 163,638
Etat, retenue à la source	2 751,868	2 378,931
Commissaire aux comptes	10 669,486	10 684,280
Rémunération PDG	400,000	400,000
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	15 144,426	14 626,849

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	13 119 628,205
Nombre de titres	47 730
Nombre d'actionnaires	10

Souscriptions réalisées

Montant	7 311 896,673
Nombre de titres émis	26 601
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(6 650 827,108)
Nombre de titres rachetés	(24 196)
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	908 641,745
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	205 937,280
Frais de négociation de titres	(4 691,802)
Régularisation des sommes non distribuables	1 231,394

Capital au 31-12-2022

Montant	14 891 816,387
Nombre de titres	50 135
Nombre d'actionnaires	10

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2022 un montant de D : 705.378,385 contre un solde de D : 637.547,720 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	année 2022	année 2021
<u>Dividendes</u>		
- des actions	610 412,795	578 609,120
- des titres OPCVM	35 177,590	32 610,600
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts	59 788,000	26 328,000
TOTAL	705 378,385	637 547,720

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 160.004,662 contre D : 138.856,100 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	année 2022	année 2021
Intérêts sur comptes à terme	128 479,367	115 647,011
Intérêts sur certificats de dépôt	31 525,295	23 209,089
TOTAL	160 004,662	138 856,100

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 102.604,543 contre D : 92.460,940 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Commission de gestion	87 946,747	79 252,231
Rémunération du dépositaire	14 657,796	13 208,709
TOTAL	<u>102 604,543</u>	<u>92 460,940</u>

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 33.629,491 contre D : 30.311,194 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	14 657,796	13 208,709
Honoraires commissaire aux comptes	12 115,000	10 451,000
Rémunération du PDG	4 800,000	4 800,000
TCL	2 026,342	1 827,087
Autres	30,353	24,398
TOTAL	<u>33 629,491</u>	<u>30 311,194</u>

Note 13: Autres informations

13.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	17,261	16,267	8,425	14,078	12,228
Charges de gestion des placements	(2,047)	(1,937)	(2,132)	(2,116)	(2,271)
Revenus net des placements	15,214	14,329	6,293	11,962	9,957
Autres charges	(0,671)	(0,635)	(0,667)	(0,714)	(0,730)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	0,000
Résultat d'exploitation (1)	14,544	13,694	5,626	11,248	9,227
Régularisation du résultat d'exploitation	0,053	0,633	(0,410)	(0,199)	(0,110)
Sommes distribuables de l'exercice	14,597	14,327	5,217	11,049	9,117
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	18,124	(2,327)	(16,805)	(10,911)	(1,711)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4,108	2,607	(1,832)	(0,026)	14,793
Frais de négociation de titres	(0,094)	(0,083)	(0,026)	(0,146)	(0,088)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	22,138	0,197	(18,663)	(11,083)	12,994
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	36,682	13,891	(13,036)	0,165	22,221
Résultat non distribuable de l'exercice	22,138	0,197	(18,663)	(11,083)	12,994
Régularisation du résultat non distribuable	0,025	0,106	1,356	0,104	(0,333)
Sommes non distribuables de l'exercice	22,163	0,303	(17,307)	(10,979)	12,661
Distribution de dividendes	14,327	5,216	11,049	9,117	7,298
Valeur liquidative	311,632	289,200	279,785	302,925	311,972
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,68%	0,68%	0,73%	0,69%	0,75%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,22%	0,23%	0,23%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,86%	5,04%	1,79%	3,59%	2,99%

13.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV CROISSANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 15.638.816, un actif net de D : 15.623.671 et un bénéfice de D : 1.839.036.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 14 Février 2023

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration réuni le 03 février 2021 a reconduit Monsieur Walid JELIZI dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2015 a décidé de lui accorder à ce titre, une indemnité mensuelle brute de 400 dinars. Ainsi, la charge supportée à ce titre, en 2022, s'élève à 4.800 dinars.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 14 Février 2023

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV RENDEMENT

SICAV RENDEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **14 mars 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par Mme. Selma LANGAR.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	3	318 407 012	309 124 106
Obligations et valeurs assimilées		318 407 012	309 124 106
Placements monétaires et disponibilités	4	135 916 666	116 234 731
Placements monétaires		135 916 391	116 234 722
Disponibilités		275	9
Créances d'exploitation	5	2 681 600	-
TOTAL ACTIF		457 005 278	425 358 837
PASSIF			
Autres créditeurs divers	6	157 086	147 689
TOTAL PASSIF		157 086	147 689
ACTIF NET			
Capital	11	434 386 247	405 523 289
Sommes distribuables		22 461 945	19 687 859
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 060	1 494
Sommes distribuables de l'exercice		22 458 885	19 686 365
ACTIF NET		456 848 192	425 211 148
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		457 005 278	425 358 837

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	7	17 011 556	15 543 568
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 011 556	15 543 568
Revenus des placements monétaires	8	10 429 500	11 028 798
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		27 441 056	26 572 366
Charges de gestion des placements	9	(3 320 022)	(3 372 060)
REVENU NET DES PLACEMENTS		24 121 034	23 200 306
Autres produits		251	450
Autres charges d'exploitation	10	(570 796)	(582 670)
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 550 489	22 618 086
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 091 604)	(2 931 721)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		22 458 885	19 686 365
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 091 604	2 931 721
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 813 417	1 905 731
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		25 363 906	24 523 817

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	25 363 906	24 523 817
Résultat d'exploitation	23 550 489	22 618 086
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 813 417	1 905 731
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(17 966 254)	(21 659 002)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	24 239 392	(103 563 542)
Souscriptions	701 208 460	588 748 460
- Capital	677 358 791	564 977 036
- Régularisation des sommes non distribuables	1 447 624	1 008 404
- Régularisation des sommes distribuables	22 402 045	22 763 020
Rachats	(676 969 068)	(692 312 002)
- Capital	(650 237 712)	(662 278 898)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 519 162)	(1 258 879)
- Régularisation des sommes distribuables	(25 212 194)	(28 774 225)
VARIATION DE L'ACTIF NET	31 637 044	(100 698 727)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	425 211 148	525 909 875
En fin de l'exercice	456 848 192	425 211 148
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	4 034 711	5 006 777
En fin de l'exercice	4 304 551	4 034 711
VALEUR LIQUIDATIVE	106,131	105,388
TAUX DE RENDEMENT	5,33%	5,04%

Notes aux états financiers annuels
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM obligataire de type distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV RENDEMENT figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2022 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV RENDEMENT continue à appliquer ce traitement sur le stock déjà détenu à l'exception de :

- la ligne BTA 7,5% décembre 2028, acquise le 14 juin 2021 et valorisée à partir de cette date à la valeur actuelle selon la courbe de taux des émissions souveraines.
- la ligne BTA 8% novembre 2025, acquise le 15 décembre 2021 et valorisée à partir de cette date à la valeur actuelle selon la courbe de taux des émissions souveraines.

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 3 : Portfeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 318 407 012 DT.

Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2022	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES <i>Obligations de sociétés</i>			20 430 850	21 245 063	4,65%
Obligations CIL		35 000	1 150 000	1 174 765	0,26%
-CIL 2017/2 7,95%	TN0004201448	20 000	400 000	420 280	0,09%
-CIL 2020/1 10,5%	TN0004201471	15 000	750 000	754 485	0,17%
Obligations BTK		10 000	199 600	209 710	0,05%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	TN0004620134	10 000	199 600	209 710	0,05%
Obligations BH		50 000	3 306 000	3 350 400	0,73%
- BH 2009 TMM+0,8%	TN0001900844	20 000	306 000	306 000	0,07%
- BH 2021-2 TMM+2,55%	TNSH8NXC1WC4	30 000	3 000 000	3 044 400	0,67%
Obligations STB		178 000	6 870 750	7 176 950	1,57%
- STB 2008/1 TMM+2%	TN0002601011	33 000	1 452 000	1 515 690	0,33%
- STB 2008/2 6,5%	TN0002601029	65 000	1 218 750	1 273 610	0,28%
- STB 2019/1 10,50%	TN0002601144	30 000	1 200 000	1 208 850	0,26%
- STB SUB 2020/1 10,50%	TN0002601201	50 000	3 000 000	3 178 800	0,70%
Obligations TL		10 000	800 000	844 220	0,18%
- TUNISIE LEASING 2021-1 9,7%	TN0002102150	10 000	800 000	844 220	0,18%
Obligations AMEN BANK		20 000	1 600 000	1 703 880	0,37%
- AMEN BANK SUB 2020-3 9,2%	TN0003400652	20 000	1 600 000	1 703 880	0,37%
Obligations BNA		50 000	664 500	685 600	0,15%
- BNA SUB 2009 5,4%	TN0003100674	50 000	664 500	685 600	0,15%
Emp BIAT 2022-1 TMM+3%	TNG0JL1IIN67	50 000	5 000 000	5 224 300	1,14%
Emp ATB 2007/1	TN0003600509	21 000	840 000	875 238	0,19%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier			280 211 383	297 161 949	65,05%
* BTA		258 677	245 211 383	260 879 849	57,10%
BTA 6,3% MARS 2026	TN0008000622	36 401	33 507 652	36 838 490	8,06%
BTA 6,6% MARS 2027	TN0008000655	94 739	90 070 104	95 991 762	21,01%
BTA 6% AVRIL 2023	TN0008000572	30 000	29 075 000	30 997 094	6,78%
BTA 6% AVRIL 2024	TN0008000366	15 000	14 385 000	15 423 680	3,38%
BTA 7,5% DECEMBRE 2028	TN0008000812	23 437	21 172 751	21 456 652	4,70%
BTA 6% JUIN 2023	TN0008000648	54 100	52 150 876	55 262 491	12,10%
BTA 8% NOVEMBRE 2025	TNOXRGYG8RL8	5 000	4 850 000	4 909 680	1,07%
* EMPRUNT NATIONAL		350 000	35 000 000	36 282 100	7,94%
Emp NATIONAL 2021 CAT B 1ère tranche	TN0008000838	100 000	10 000 000	10 353 000	2,27%
Emp NATIONAL 2021 CAT B 2ème tranche	TN0008000895	100 000	10 000 000	10 245 000	2,24%
Emp NATIONAL 2022 CAT B 1ère tranche	TN0OU20VQYS5	100 000	10 000 000	10 580 700	2,32%
Emp NATIONAL 2022 CAT B 3ème tranche	TNFOOWIRG8H7	50 000	5 000 000	5 103 400	1,12%
TOTAL			300 642 233	318 407 012	69,70%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2021	293 399 683	10 101 343	5 623 080	309 124 106	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	5 000 000			5 000 000	
Bons du trésor assimilables (BTA) et emprunt national	15 000 000			15 000 000	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	(8 876 450)			(8 876 450)	
Bons du trésor assimilables (BTA) & Emprunt National	(3 881 000)		(*) (119 000)	(4 000 000)	
* Variation des plus ou moins valeurs latente sur portefeuilles titres			1 813 417	1 813 417	
* Variations des intérêts courus		345 939		345 939	
Soldes au 31 décembre 2022	300 642 233	10 447 282	7 317 497	318 407 012	

(*) Plus-value sur BTA échus en 2022

Note 4 : Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 135 916 666 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Code ISIN / Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2022	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS				37 235 378	37 352 076	8,18%
Certificat de dépôt à moins d'un an			37 500	37 235 378	37 352 076	8,18%
(10 jours au taux de 8,270 %)	TN6Y4O94PV39	30/12/2022	14 000	13 974 330	13 979 473	3,06%
(70 jours au taux de 8,230 %)	TNRVNPDTVKD6	06/11/2022	500	493 700	498 756	0,11%
(70 jours au taux de 8,230 %)	TNIBFZSY7JY1	07/11/2022	1 000	987 399	997 333	0,22%
(70 jours au taux de 8,230 %)	TNYLMVAIXZQ8	08/11/2022	1 000	987 399	997 155	0,22%
(70 jours au taux de 8,230 %)	TN1E2V5FGRW9	09/11/2022	1 000	987 399	996 976	0,22%
(70 jours au taux de 8,230 %)	TN3DTMRWHA46	10/11/2022	2 000	1 974 799	1 993 596	0,44%
(40 jours au taux de 8,270 %)	TN19GIOSCH11	11/12/2022	1 000	992 716	996 556	0,22%
(80 jours au taux de 8,230 %)	TNX8RE23BYZ2	02/11/2022	1 500	1 478 448	1 494 685	0,33%
(50 jours au taux de 8,270 %)	TNJAL0GCQE11	09/12/2022	1 500	1 486 373	1 492 680	0,33%
(50 jours au taux de 8,270 %)	TNV0A7PFT5V0	11/12/2022	2 000	1 981 831	1 989 512	0,44%
(50 jours au taux de 8,270 %)	TN916XEKD0A2	13/12/2022	1 000	990 915	994 392	0,22%
(50 jours au taux de 8,270 %)	TN0F1EJO6JF7	14/12/2022	1 000	990 915	994 210	0,22%
(50 jours au taux de 8,270 %)	TNS90RHPFXS7	15/12/2022	1 000	990 915	994 028	0,22%
(50 jours au taux de 8,270 %)	TNZ149WHCRZ5	16/12/2022	500	495 458	496 923	0,11%
(50 jours au taux de 8,270 %)	TNK5ZQW8U3C4	19/12/2022	500	495 458	496 649	0,11%
(50 jours au taux de 8,270 %)	TNMTM60D9SO9	21/12/2022	2 000	1 981 831	1 985 864	0,43%
(50 jours au taux de 8,270 %)	TN9AEH07ETX1	22/12/2022	2 000	1 981 831	1 985 498	0,43%

Désignation du titre	Code ISIN / Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2022	% actif net
(50 jours au taux de 8,270 %)	TN2Y320BQ9C1	23/12/2022	1 500	1 486 373	1 488 849	0,33%
(50 jours au taux de 8,270 %)	TNWXB54OVWM1	26/12/2022	1 000	990 915	992 017	0,22%
(50 jours au taux de 8,270 %)	TNM4LBRLDWE5	30/12/2022	1 500	1 486 373	1 486 924	0,33%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES				7 700 548	7 769 205	1,70%
Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% BTE du 22/11/2022 au 20/02/2023, taux de 8,23%	TN0008000762			5 004 384	5 049 002	1,11%
Prise en pension BTA Avril 2024, 6% BTE du 22/11/2022 au 20/02/2023, taux de 8,23%	TN0008000366			2 696 164	2 720 203	0,60%
COMPTES A TERME A MOINS D'UN AN				55 094 000	55 898 110	12,24%
(167 jours au taux de TMM +1%)	B.T	19/07/2022	148	148 000	152 366	0,03%
(160 jours au taux de TMM +1%)	B.T	27/07/2022	279	279 000	286 838	0,06%
(138 jours au taux de TMM +1%)	B.T	18/08/2022	214	214 000	219 185	0,05%
(113 jours au taux de TMM +1%)	B.T	13/09/2022	2 000	2 000 000	2 039 309	0,45%
(156 jours au taux de TMM +1%)	B.T	02/08/2022	496	496 000	509 412	0,11%
(139 jours au taux de TMM +1%)	B.T	19/08/2022	83	83 000	84 996	0,02%
(133 jours au taux de TMM +1%)	B.T	25/08/2022	73	73 000	74 679	0,02%
(124 jours au taux de TMM +1%)	B.T	03/09/2022	78	78 000	79 670	0,02%
(160 jours au taux de TMM +1%)	B.T	02/08/2022	834	834 000	856 551	0,19%
(161 jours au taux de TMM +1%)	B.T	03/08/2022	550	550 000	564 775	0,12%
(124 jours au taux de TMM +1%)	B.T	10/09/2022	280	280 000	285 651	0,06%
(162 jours au taux de TMM +1%)	B.T	04/08/2022	202	202 000	207 391	0,05%
(166 jours au taux de TMM +1%)	B.T	04/08/2022	1 103	1 103 000	1 132 437	0,25%
(125 jours au taux de TMM +1%)	B.T	15/09/2022	3 165	3 165 000	3 226 093	0,71%
(166 jours au taux de TMM +1%)	B.T	06/08/2022	317	317 000	325 349	0,07%
(169 jours au taux de TMM +1%)	B.T	08/08/2022	719	719 000	737 683	0,16%
(170 jours au taux de TMM +1%)	B.T	09/08/2022	848	848 000	869 886	0,19%
(169 jours au taux de TMM +1%)	B.T	11/08/2022	325	325 000	333 274	0,07%
(168 jours au taux de TMM +1%)	B.T	12/08/2022	256	256 000	262 472	0,06%
(171 jours au taux de TMM +1%)	B.T	12/08/2022	294	294 000	301 433	0,07%
(169 jours au taux de TMM +1%)	B.T	15/08/2022	1 627	1 627 000	1 667 276	0,36%
(139 jours au taux de TMM +1%)	B.T	16/09/2022	2 000	2 000 000	2 038 253	0,45%
(139 jours au taux de TMM +1%)	B.T	20/09/2022	654	654 000	666 048	0,15%
(140 jours au taux de TMM +1%)	B.T	21/09/2022	2 160	2 160 000	2 199 413	0,48%
(142 jours au taux de TMM +1%)	B.T	21/09/2022	1 850	1 850 000	1 883 756	0,41%
(144 jours au taux de TMM +1%)	B.T	23/09/2022	1 579	1 579 000	1 607 256	0,35%
(145 jours au taux de TMM +1%)	B.T	24/09/2022	109	109 000	110 931	0,02%
(145 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/09/2022	1 484	1 484 000	1 509 250	0,33%
(147 jours au taux de TMM +1%)	B.T	30/09/2022	4 000	4 000 000	4 066 650	0,89%
(143 jours au taux de TMM +1%)	B.T	07/10/2022	649	649 000	659 014	0,14%
(142 jours au taux de TMM +1%)	B.T	12/10/2022	335	335 000	339 874	0,07%
(120 jours au taux de TMM +1%)	B.T	03/11/2022	120	120 000	121 280	0,03%
(115 jours au taux de TMM +1%)	B.T	08/11/2022	28	28 000	28 274	0,01%
(137 jours au taux de TMM +1%)	B.T	21/10/2022	657	657 000	665 519	0,15%
(109 jours au taux de TMM +1%)	B.T	18/11/2022	203	203 000	204 617	0,04%
(136 jours au taux de TMM +1%)	B.T	24/10/2022	600	600 000	607 463	0,13%
(121 jours au taux de TMM +1%)	B.T	08/11/2022	518	518 000	523 060	0,11%
(119 jours au taux de TMM +1%)	B.T	10/11/2022	1 305	1 305 000	1 317 276	0,29%
(119 jours au taux de TMM +1%)	B.T	10/11/2022	2 000	2 000 000	2 018 814	0,44%
(136 jours au taux de TMM +1%)	B.T	25/10/2022	2 242	2 242 000	2 269 493	0,50%
(91 jours au taux de TMM +1%)	B.T	09/12/2022	1 000	1 000 000	1 004 169	0,22%
(93 jours au taux de TMM +1%)	B.T	10/12/2022	515	515 000	517 054	0,11%
(138 jours au taux de TMM +1%)	B.T	26/10/2022	705	705 000	713 521	0,16%
(136 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/10/2022	346	346 000	350 060	0,08%
(137 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/10/2022	2 262	2 262 000	2 288 544	0,50%
(153 jours au taux de TMM +1%)	B.T	13/10/2022	2 432	2 432 000	2 466 959	0,54%
(92 jours au taux de TMM +1%)	B.T	13/12/2022	805	805 000	807 772	0,18%
(93 jours au taux de TMM +1%)	B.T	13/12/2022	1 614	1 614 000	1 619 559	0,35%
(92 jours au taux de TMM +1%)	B.T	14/12/2022	855	855 000	857 790	0,19%
(138 jours au taux de TMM +1%)	B.T	29/10/2022	788	788 000	797 108	0,17%
(92 jours au taux de TMM +1%)	B.T	15/12/2022	709	709 000	711 185	0,16%
(96 jours au taux de TMM +1%)	B.T	15/12/2022	326	326 000	327 005	0,07%
(158 jours au taux de TMM +1%)	B.T	14/10/2022	339	339 000	343 813	0,08%
(143 jours au taux de TMM +1%)	B.T	31/10/2022	305	305 000	308 418	0,07%
(97 jours au taux de TMM +1%)	B.T	16/12/2022	582	582 000	583 688	0,13%
(93 jours au taux de TMM +1%)	B.T	20/12/2022	363	363 000	363 790	0,08%
(93 jours au taux de TMM +1%)	B.T	20/12/2022	392	392 000	392 853	0,09%
(93 jours au taux de TMM +1%)	B.T	24/12/2022	277	277 000	277 402	0,06%
(146 jours au taux de TMM +1%)	B.T	01/11/2022	1 000	1 000 000	1 011 031	0,22%
(96 jours au taux de TMM +1%)	B.T	22/12/2022	1 505	1 505 000	1 507 728	0,33%

Désignation du titre	Code ISIN / Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2022	% actif net
(93 jours au taux de TMM +1%)	B.T	26/12/2022	121	121 000	121 131	0,03%
(146 jours au taux de TMM +1%)	B.T	03/11/2022	488	488 000	493 207	0,11%
(94 jours au taux de TMM +1%)	B.T	30/12/2022	981	981 000	981 356	0,21%
COMPTE DE PLACEMENT (Banque de Tunisie)				34 897 000	34 897 000	7,64%
DISPONIBILITES					275	0,00%
TOTAL				134 926 926	135 916 666	29,75%

Note 5 : Créances d'exploitation

Le poste Créances d'exploitation totalise au 31 décembre 2022 un montant de 2 681 600 DT se détaillant comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021
Obligation échu	154 000	-
Intérêt à recevoir sur Obligation	27 600	-
Certificat de dépôt échu	2 500 000	
	<hr/>	
<u>TOTAL</u>	2 681 600	-

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 décembre 2022 un montant de 157 086 DT se détaillant comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Retenue à la source	87 764	81 168
Redevance CMF	40 062	37 919
TCL	5 861	5 202
Provision honoraires commissaire aux comptes	22 599	22 600
Provision honoraires PDG	800	800
	<hr/>	
<u>TOTAL</u>	157 086	147 689

Note 7 : Revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 17 011 556 DT pour l'exercice 2022 contre 15 543 568 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021
- Revenus des obligations des sociétés	1 577 514	1 941 373
- Revenus des BTA & Emprunt National	15 434 042	13 602 195
TOTAL	17 011 556	15 543 568

Note 8 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2022 à 10 429 500 DT contre 11 028 798 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts des certificats de dépôt	2 024 917	3 529 470
Intérêts des comptes à terme	3 896 626	3 587 416
Intérêts des comptes de placement	1 489 959	770 929
Revenus des prises en pension	3 017 998	3 140 983
TOTAL	10 429 500	11 028 798

Note 9 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2022 à 3 320 022 DT contre 3 372 060 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	2 825 881	2 890 337
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	494 141	481 723
TOTAL	3 320 022	3 372 060

Note 10 : Autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2022 à 570 796 DT contre 582 670 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Redevance CMF	471 051	481 791
TCL	67 094	65 977
Contribution sociale de solidarité	200	200
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	22 600	22 593
Rémunération de personnel (PDG)	9 600	9 600
Charges diverses	251	2 509
TOTAL	570 796	582 670

Note 11 : Capital

Capital au 31-12-2021

Montant	405 523 289
Nombre de titres	4 034 711
Nombre d'actionnaires	2 988

Souscriptions réalisées

Montant	677 358 791
Nombre de titres émis	6 739 352
Nombre d'actionnaires nouveaux	258

Rachats effectués

Montant	(650 237 712)
Nombre de titres rachetés	(6 469 512)
Nombre d'actionnaires sortants	(347)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 813 417
Régularisation des sommes non distribuables	(71 538)

Capital au 31-12-2022

Montant	434 386 247
Nombre de titres	4 304 551
Nombre d'actionnaires	2 899

12- Autres informations :

12-1 Données par action :

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
• Revenus des placements	6,375	6,586	5,565	6,062	5,856
• Charges de gestion des placements	(0,771)	(0,836)	(0,706)	(0,729)	(0,777)
• Revenu net des placements	5,604	5,750	4,859	5,334	5,079
• Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
• Autres charges	(0,133)	(0,144)	(0,124)	(0,126)	(0,133)
• Résultat d'exploitation	5,471	5,606	4,736	5,208	4,946
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,254)	(0,727)	0,206	(0,054)	(0,372)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5,217	4,879	4,941	5,154	4,574
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,254	0,727	(0,206)	0,054	0,372
• Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,421	0,472	0,329	0,305	0,324
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,010	0,001
• Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
• Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,421	0,472	0,329	0,315	0,325
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5,892	6,078	5,065	5,522	5,271
• Résultat non distribuable de l'exercice	0,421	0,472	0,329	0,315	0,325
• Régularisation du résultat non distribuable	(0,017)	(0,062)	0,013	(0,001)	(0,024)
• Sommes non distribuables de l'exercice	0,405	0,410	0,342	0,314	0,300
• Distribution de dividende	4,879	4,941	5,154	4,574	3,637
Valeur Liquidative	106,131	105,388	105,040	104,910	104,017

12-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,75%	0,71%	0,73%	0,70%	0,72%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,13%	0,12%	0,13%	0,12%	0,12%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	5,09%	4,14%	5,08%	4,99%	4,25%

12-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

***Gestionnaire :**

La gestion de la société SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en bourse (agrément n°41/96 du 19/07/96) ayant son siège social Place 14 Janvier 2011 RP, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, la SBT perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement. Cette rémunération a été modifiée à la hausse par le Conseil d'Administration réuni en date du 19 Juillet 2022, en la portant de 0,10% TTC à 0,10% HT de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur le 1er Octobre 2022.

*** Dépositaire :**

La Banque de Tunisie assure les fonctions de dépositaire et de distributeur de la société SICAV RENDEMENT, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT ;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- de la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers son réseau de guichets ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses prestations, la BT perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

12-4 Impôts et taxes :

Ce poste représente la TCL sur les revenus bruts de la SICAV RENDEMENT. Elle est payable mensuellement.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV RENDEMENT », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV RENDEMENT » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV RENDEMENT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 Février 2023

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Selma LANGAR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV RENDEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2022

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2022

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2022. Les honoraires du dépositaire s'élèvent à 2.825.881 Dinars TTC.

Aussi, nous vous informons que la convention de gestionnaire conclue entre votre société et la Société de Bourse de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2022. Les honoraires de gestionnaire s'élèvent à 494.141 Dinars TTC.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Le Président Directeur Général de la société perçoit une indemnité annuelle brute de 9.600 Dinars.

Tunis, le 02 Février 2023

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Selma LANGAR

FCP BH CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- **Rapport sur l'audit des états financiers**

- **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds « FCP BH CEA » comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période allant du 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de **3 950 665** Dinars, un actif net de **3 936 744** Dinars et un résultat net **300 949** Dinars

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BH CEA » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du gestionnaire du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

- **Observations**

Nous attirons l'attention sur la note 3.4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le Fonds pour la valorisation du portefeuille des Bons de trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des bons de trésors assimilables, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

- **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « BH INVEST », gestionnaire du fonds « FCP BH CEA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du Gestionnaire pour les états financiers**

Le Gestionnaire du fonds « FCP BH CEA » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP BH CEA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du FCP BH CEA.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur les obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Autres obligations légales et réglementaires**

- Au 31 décembre 2022, les disponibilités non utilisées sont en dessus de la limite maximale de 2% des actifs.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Tunis, le 16 Février 2023

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
Arrêté au 31/12/2022
(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	3 592 010	2 340 476
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		2 489 219	2 271 180
b - Obligations et Valeurs assimilées		1 102 791	69 296
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		358 070	802 900
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	4-3	358 070	802 900
AC 3 - Créances d'exploitation		585	94
TOTAL ACTIF		3 950 665	3 143 470
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-6	8 096	6 437
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-7	5 825	4 793
TOTAL PASSIF		13 921	11 230
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-5	3 785 147	3 010 926
CP 2 - Sommes distribuables		151 597	121 314
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	22
b - Sommes distribuables de l'exercice		151 592	121 292
ACTIF NET		3 936 744	3 132 240
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 950 665	3 143 470

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31 Décembre 2022
(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	178 915	146 483
a - Dividendes		138 671	128 868
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		40 244	17 615
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	8 734	5 057
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		187 649	151 540
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	30 080	25 024
REVENU NET DES PLACEMENTS		157 569	126 516
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-9	10 156	5 954
RESULTAT D'EXPLOITATION		147 413	120 562
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		4 179	730
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		151 592	121 292
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-4 179	-730
* Variation des +/- values potentielles sur titres		4	-71 479
* +/- values réalisées sur cession des titres		162 574	95 520
* Frais de négociation des titres		-9 042	-8 318
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		300 949	136 285

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité : en Dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	147 413	120 562
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	4	-71 479
c - +/- values réalisées sur cession de titres	162 574	95 520
d - Frais de négociation de titres	-9 042	-8 318
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	133 225	39 843
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	3 225 906	5 312 783
* Capital	3 126 500	5 290 700
* Régularisation des sommes non distrib.	-8 137	-68 216
* Régularisation des sommes distrib.	107 543	90 299
b - Rachats	2 589 126	4 861 102
* Capital	2 467 100	4 810 400
* Régularisation des sommes non distrib.	30 578	-37 700
* Régularisation des sommes distrib.	91 448	88 402
VARIATION DE L'ACTIF NET	804 504	548 123
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	3 132 240	2 584 117
b - En fin de l'exercice	3 936 744	3 132 240
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	31 460	26 657
b - En fin de l'exercice	38 054	31 460
VALEUR LIQUIDATIVE	103,452	99,563
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	7,78%	4,20%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtés au 31 Décembre 2022
(Unité en Dinars Tunisiens)

1- Présentation du Fonds

« FCP BH CEA » est un fonds commun de placement de type distribution appartenant à la catégorie des fonds mixtes. Le fonds est régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2011-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds « FCP BH CEA » est dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de comptes Epargnes en Actions « CEA », remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA, et acceptant un haut niveau de risque.

« FCP BH CEA » a reçu l'agrément du CMF le 15 Juin 2017 avec pour principal objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le fonds a été constitué le 10 Novembre 2017, et l'ouverture au public a eu lieu le 18 Décembre 2017.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 10 Novembre 2017, date de constitution du fonds, au 31 Décembre 2018.

3- Principes comptables appliqués :

Les états financiers ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds sont les suivants :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les bons de trésor assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au

cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou de la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas, et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Lorsqu'un titre donné n'a fait l'objet ni de demande ni d'offre pendant un nombre significatif de séances de bourse consécutives, on doit considérer s'il est approprié de maintenir le titre à son dernier cours d'évaluation. Il en est également de même lorsque la quantité des titres détenus pourrait avoir, compte tenu des volumes régulièrement traités sur le marché, une incidence significative sur les cours.

Lorsque des critères objectifs du marché justifieraient l'abandon de ce cours comme base d'évaluation, une décote doit être appliquée au dernier cours boursier pour se rapprocher au mieux de la valeur probable de négociation du titre.

A titre indicatif, cette décote pourrait se baser sur les critères suivants :

- La physionomie de la demande et / ou de l'offre potentielle sur le titre ;
- La valeur mathématique du titre ;
- Le rendement du titre ;
- L'activité de la société émettrice, le niveau de distribution de dividendes ;
- Le degré de dilution du titre ;
- La quantité des titres détenus et l'historique des transferts sur le titre.

3-3 Evaluation des droits attachés aux actions

Les droits attachés aux actions admises à la cote (droit préférentiel de souscription et droit d'attribution) sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions c'est à dire à la valeur de marché.

3-4 Evaluation des placements en Bons de Trésor Assimilables

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Assimilables émis par le Trésor et négociables sur le marché financier sont évalués, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- À la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent et ce, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle du titre.
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.
- Parmi les conditions qui pourraient justifier l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables

émis par le Trésor et négociables sur le marché financier à leur valeur actuelle, il y a lieu de citer une variation significative du taux de rémunération des placements similaires récemment émis.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds « FCP BH CEA » dispose de la souche BTA 8% novembre 2025 qui est prise en charge et valorisée selon la courbe des taux.

Il est à noter aussi que les titres de l'Emprunt National 2022 n'est pas pris en charge par la courbe des taux et donc sont valorisés à la valeur de marché étant donné qu'ils font l'objet de cotation au niveau du marché secondaire des titres de créance.

3-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

4-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à **3 592 010** Dinars, contre un solde de **2 340 476** Dinars au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

Désignation du titre	ISIN	Nombre de titres au 31/12/2022	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif	% Actif Net
Actions cotées			2 632 042,549	2 489 179,647	63,01%	63,23%
BT	TN0002200053	25 704	131 786,920	132 966,792	3,37%	3,38%
TUNIS-RE	TN0007380017	29 096	216 096,690	203 381,040	5,15%	5,17%
TPR	TN0007270010	47 726	216 087,093	194 817,532	4,93%	4,95%
SAH	TN0007610017	15 604	158 754,146	141 731,132	3,59%	3,60%
SOTUVER	TN0006560015	26 356	183 426,222	229 270,844	5,80%	5,82%
EURO-CYCLES	TN0007570013	9 600	241 588,090	244 022,400	6,18%	6,20%
BH LEASING	TN0006720049	88 660	130 311,140	181 753,000	4,60%	4,62%
CITY CARS	TN0007550015	13 011	133 536,820	139 217,700	3,52%	3,54%
UNIMED	TN0007720014	12 829	94 090,360	91 342,480	2,31%	2,32%
ASSAD	TN0007140015	49 000	125 815,585	52 430,000	1,33%	1,33%
ICF	TN0003200755	1 200	108 096,601	107 923,200	2,73%	2,74%
TUNISAIR	TN0001200401	20 000	11 000,000	9 600,000	0,24%	0,24%
TELNET HOLDING	TN0007440019	25 479	220 820,247	194 786,955	4,93%	4,95%
STV NG 2022	TNF8FC5GRVG9	4 804	36 198,140	37 615,320	0,95%	0,96%
SOTRAPIL	TN0006660013	5 252	68 750,910	65 177,320	1,65%	1,66%
SMART TUNISIE	TNQPQXRODTH8	4 480	114 240,000	108 088,960	2,74%	2,75%
SFBT	TN0001100254	12 768	207 138,760	171 908,352	4,35%	4,37%
SERVICOM	TN0007340011	17 000	34 494,545	3 570,000	0,09%	0,09%
POLINA GROUPE HOLDING	TN0005700018	10 265	110 945,000	90 126,700	2,28%	2,29%
MAGHREBIA VIE NS	TNMSXIDXJE02	9 744	59 243,520	59 243,520	1,50%	1,50%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	4 872	29 621,760	30 206,400	0,76%	0,77%
Titres de l'Etat			1 079 421,396	1 102 790,981	27,91%	28,01%
BTA 8% NOVEMBRE 2025	TNOXRGYG8RL8	500	486 750,000	491 161,507	12,43%	12,48%
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	1 500	150 000,000	153 289,150	3,88%	3,89%
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	1 500	150 000,000	153 130,850	3,88%	3,89%
EMP NAT 22	TNJ1M1ZAWYG5	14 057	133 589,476	139 716,670	3,54%	3,55%

T2 CA TF							
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	750	75 000,000	77 926,027	1,97%	1,98%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	846	84 081,920	87 566,777	2,22%	2,22%	
Droits rattachés aux actions			33,810	39,530	0,00%	0,00%	
STV DA 2/11 28072022	TNXI9LW0FO7	9	12,330	15,570	0,00%	0,00%	
SOTUVER DA 7/32 09102020	TN0006560247	8	11,440	14,000	0,00%	0,00%	
BT DA 1/5 100522	TNYHLWKDE9D7	4	3,920	3,960	0,00%	0,00%	
SAH DA 1/4 220822	TNZTIVM7NY78	3	6,120	6,000	0,00%	0,00%	
Total Général			3 711 497,755	3 592 010,158	90,92%	91,24%	

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions de sociétés admises à la cote et droits rattachés	1 347 874
Bons du trésor Assimilables	486 750
Emprunt national	592 671
Total	2 427 296

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions de sociétés admises à la cote et droits rattachés	1 133 517	1 292 950	159 433
Emprunt national	63 498	66 639	3 141
Total	1 197 015	1 359 589	162 4

4-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **178 915** Dinars au 31/12/2022, contre **146 483** Dinars au 31/12/2021, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes des actions	138 671	128 868
Revenus des titres de l'Etat	40 244	17 615
Total	178 915	146 3

4-3 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève à **358 070** Dinars au 31/12/2022, contre **802 900** Dinars au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Compte courant de gestion	358 070	927 072
Sommes à régler	0	-124 172
Total	358 070	802 0

4-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **8 734** Dinars 31/12/2022, contre **5 057** Dinars au 31/12/2021 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur les avoirs bancaires	8 734	5 057
Total	8 734	2 057

4-5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Capital au début de l'exercice		
Montant	3 010 926	2 545 419
Nombre de titres	31 460	26 657
Nombre de porteurs de parts	115	107
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	3 126 500	5 290 700
Régul. des sommes non distribuables	-8 137	-68 216
Nombre de titres émis	31 265	52 907
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	2 467 100	4 810 400
Régul. des sommes non distribuables	30 578	-37 700
Nombre de titres rachetés	24 671	48 104
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	4	-71 479
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	162 574	95 520
Frais de négociation des titres	-9 042	-8 318
Capital au 31 Décembre		
Montant	3 785 147	3 010 926
Nombre de titres	38 054	31 460
Nombre de porteurs de parts	144	115

4-6 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à **8 096** Dinars, contre **6 437** Dinars au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire à payer	5 205	4 138
Rémunération du dépositaire à payer	1 735	1 379
Rémunération du distributeur à payer	1 156	920
Total	8 096	6 437

4-7 Autres Créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 5 825 Dinars, contre 4 793 Dinars au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires commissaire aux comptes	5 496	4 537
Redevances CMF à payer	329	256
Total	5 825	3 793

4-8 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et du distributeur.

Les charges de gestion des placements s'élèvent à **30 080** Dinars au 31/12/2022, contre **25 024** Dinars au 31/12/2021, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	19 337	16 087
Rémunération du dépositaire	6 446	5 362
Rémunération du distributeur	4 297	3 575
Total	30 080	25 24

4-9 Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes et les impôts et taxes. Les autres charges s'élèvent à **10 156** Dinars au 31/12/2022, contre **5 954** Dinars au 31/12/2021, et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Redevances CMF	3 611	3 004
Honoraires commissaire aux comptes	6 455	2 872
Impôts et taxes	90	75
Autres charges	0	3
Total	10 156	4 954

5- Autres Informations

5-1 Données par part

Données par part	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	4,931	4,817	2,315	3,255
Charges de gestion des placements	0,790	0,795	0,678	0,778
Revenus nets des placements	4,141	4,021	1,637	2,477
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	0,267	0,189	0,305	0,356
Résultat d'exploitation (1)	3,874	3,832	1,332	2,121
Régularisation du résultat d'exploitation	0,110	0,023	0,119	0,046
Sommes distribuables de l'exercice	3,984	3,855	1,451	2,167
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,000	-2,272	0,986	-0,836
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,272	3,036	1,822	-4,040
Frais de négociation	-0,238	-0,264	-0,273	-0,460
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	4,035	0,500	2,535	-5,336
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,908	4,332	3,867	-3,215
Résultat non distribuable de l'exercice	4,035	0,500	2,535	-5,336
Régularisation du résultat non distribuable	-0,273	-0,281	-0,364	-0,546
Sommes non distribuables de l'exercice	3,762	0,219	2,171	-5,882
Distribution de dividendes	3,856	1,451	2,167	1,356
Valeur liquidative	103,452	99,563	96,940	95,484
Nbre de parts	38 054	31 460	26 657	19 18

5-2 Ratios de gestion des placements

Libellé	2022	2021	2020	2019
Actif Net Moyen	3 611 819	3 001 136	2 171 575	1 772 941
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	0,83%	0,83%	0,83%	0,87%
Autres charges /Actif net moyen	0,28%	0,20%	0,37%	0,40%
Résultat distribuable de l'exercice /Actif net moyen	4,08%	4,02%	1,64%	2,38%

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP BH CEA est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. La mission du gestionnaire du fonds comprend à titre énonciatif les tâches suivantes :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.

- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placement, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier et au distributeur.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion ;
- Tenir le registre des porteurs de parts du FCP,
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.
- En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire BH INVEST perçoit une rémunération de 0,45% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

5-4 Rémunération du dépositaire

La BH BANK est désignée dépositaire exclusif des actifs du FCP BH CEA et ce en vertu d'une convention conclue entre BH INVEST et la BH BANK.

Le dépositaire est investi des fonctions suivantes :

- La conservation des actifs du FCP
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du FCP
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du FCP ;

En rémunération de ses services de dépositaire, la BH BANK perçoit une rémunération forfaitaire annuelle de 1.000 Dinars HT au cours de la première année de démarrage du fonds, et une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net du fonds à partir de la deuxième année.

Cette rémunération, décomptée jour par jour, est supporté par le FCP. Elle est réglée trimestriellement à terme échu.

5-5 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et rachats se font auprès des points de vente de la BH BANK avec laquelle le gestionnaire est lié par une convention de distribution.

En rémunération de ses services de distributeur du FCP, la BH BANK perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds.

Cette rémunération, décomptée jour par jour, est supporté par le FCP. Elle est réglée trimestriellement à terme échu.